ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

1866

DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES,

IMPRIMERIE DE Mme Ve MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.

TABLE.

—

—

LA

FRONDE EN BRETAGNE

1648 A 1653

FRAGMENT DE L'HISTOIRE INÉDITE DU PARLEMENT.

MESSIEURS,

L'histoire des parlements de France a donné lieu à de nombreuses et profondes recherches, depuis celles de la Rocheflavin jusqu'à nos jours; seul, le Parlement de Bretagne n'a été touché qu'accessoirement par nos historiens, et ses annales sont restées ensevelies dans les archives, où reposent les registres de ses délibérations avec les arrêts qu'il a prononcés durant sa longue existence.

Ayant eu la faveur de pouvoir puiser à cette source, j'ai entrepris de tirer de l'oubli des faits historiques négligés à tort, et de publier l'histoire complète de l'une des cours souveraines les plus estimées du royaume.

En poursuivant ma tâche, j'ai senti le désir de placer mon travail sous l'appui de vos conseils et de vos suffrages; c'est pourquoi je vous adresse aujourd'hui, pour m'encourager dans mon labeur, un fragment de nos fastes parlementaires bretons, à une époque sur laquelle, faute d'avoir puisé aux sources spéciales, les historiens n'ont presque



rien trouvé à dire de relatif à la Bretagne et ont même prétendu qu'elle n'avait rien à fournir aux annales de la France.

Vous en jugerez peut-être autrement, Messieurs, après avoir lu ces quelques pages, et je m'estimerai heureux si vous voulez bien leur accorder une place dans vos Annales académiques.

La déclaration du roi Louis XIII, qui déférait la régence à la reine Anne d'Autriche, et la lieutenance générale au duc d'Orléans, fut vérifiée au Parlement de Paris avec certaines modifications, le 18 mai 1643, dans un lit de justice tenu en présence du roi mineur.

Le pouvoir parlementaire, délivré de l'oppression de Richelieu, se releva soutenu par l'espoir du retour à la légalité et par les déclarations bienveillantes de la reine ; mais il ne put se défendre d'une secrète défiance à l'égard du nouveau ministre Mazarin, malgré les marques de déférence qu'il prodiguait à la magistrature. Il pressentait que le successeur du cardinal-roi chercherait à continuer son système par d'autres voies.

La lutte avait déjà commencé entre les grands et Anne d'Autriche, dirigée par son ministre. Le parti des *Importants* avait disparu sous un acte de vigueur de la reine régente, qui avait fait mettre en prison leur chef, le duc de Beaufort ; le parti des *Frondeurs* (1) allait bientôt lui succéder ; mais la discorde naissait parfois contre les opposants, et l'italien Mazarin la soufflait avec son habileté

(1) Le conseiller Bachaumont fut l'auteur de cette dénomination, qui faisait allusion à la coutume des écoliers, de se battre avec des *frondes* dans les fossés de Paris.

ordinaire. Cette habileté consistait surtout à détruire un parti par l'autre, en s'alliant successivement à chacun d'eux au moment opportun.

Quelle conduite suivit le Parlement de Bretagne au milieu de ces événements politiques, dont le but sérieux, mal entrevu alors sous les intérêts personnels, était pour les uns de pousser l'autorité royale jusqu'au despotisme avec Mazarin, et pour les autres de la partager entre le monarque et les descendants de ses grands vassaux, comme sous la Constitution féodale. L'autorité parlementaire semblait un contre-poids utile entre les prétentions opposées de l'aristocratie et de la royauté; mais toutes les deux ne voulaient l'admettre que comme auxiliaire pour atteindre leur but.

Le Parlement de Bretagne, comme tous ceux de province, subissait, en matière politique, l'influence de celui de Paris, qui ne tarda pas à resserrer les liens de famille qui les unissaient. Le frère aîné avait pris naturellement un droit de conseil, sinon de direction, sur ses frères puinés; mais quand il s'agissait simplement de ses droits judiciaires et des priviléges de la province, le Parlement breton ne reconnaissait pas de suprématie et défendait ses attributions de cour souveraine avec une légitime dignité.

Ainsi, à l'époque même dont nous parlons, nous le voyons protester contre des décrets d'ajournement en la chambre de la Tournelle à Paris et défendre à celui de ses membres ajourné de comparaître en ladite chambre; elle interdit à ce dernier l'exercice de sa charge, défend à son adversaire de retirer les arrêts qu'il avait obtenus du Parlement de Paris et ordonne qu'il soit contraint par corps au paiement des amendes prononcées contre lui par le Parlement de Rennes.

En même temps il chargeait un de ses présidents, alors à Paris, d'employer d'abord près du Parlement les voies de

civilité pour faire rétablir l'ordre violé par les arrêtés de la chambre de la Tournelle en la personne de l'un des conseillers de la Cour de Rennes, qui ne s'était point soumis volontairement à sa juridiction ; — puis, en cas de refus, il devait s'adresser au chancelier lui-même, qui promit de faire rendre justice, et déclara qu'il honorait la Cour de Rennes comme l'une des plus *considérables* et des plus *célèbres* du royaume.

Une usurpation plus grave vint bientôt justifier les craintes et les soupçons du Parlement à l'égard du cardinal-ministre qui, pressé par des besoins financiers, donnait un nouvel élan à la Fronde par ses créations imprévoyantes de nouveaux offices. L'un des conseillers de la Cour de Rennes, Louis de Coëtlogon, avait obtenu de la faveur de Mazarin le titre d'intendant de justice, police et finances en Bretagne. La Cour le suspendit d'abord de ses fonctions et lui défendit de prendre le titre et la qualité que lui avait confirmés un arrêt du Conseil.

Des remontrances furent adressées au roi sur cet arrêt « préjudiciable au bien de son service, au repos et à la » tranquillité de ses sujets bretons ; arrêt tendant à l'a- » néantissement et subversion totale de la justice, dégra- » dant les magistrats de l'autorité que sa Majesté leur avait » commise, et contraire aux priviléges que les rois ses » prédécesseurs avaient concédés à la province de Bre- » tagne. »

Le double but politique et financier que se proposait le ministre, chef du Conseil, était ainsi démasqué. C'était dans la voie légale que voulait se maintenir le Parlement, à l'abri de l'entraînement des partis qui menaçaient de troubler l'ordre public. Il n'en subit pas moins involontairement certaines conséquences de la lutte qui se nomma la Fronde ; si la discorde ne fit pas naître autour de lui des

événements aussi tragiques qu'à Rouen et à Bordeaux, elle se manifesta plus d'une fois par des scènes violentes d'intérieur, que la sagesse et la dignité de la Cour sut empêcher de réagir au dehors.

Des lettres de cachet avaient été adressées à cinq conseillers pour leur enjoindre d'aller trouver le roi et recevoir ses ordres. Le Parlement supplia sa Majesté de les dispenser du voyage et arrêta qu'ils continueraient l'exercice de leurs fonctions.

Quelques jours après, la Cour délibérant sur le même sujet, messire Claude de Marbœuf, président, en recueillant les opinions, donna un démenti au conseiller François Delaforest, qui lui riposta vivement : que s'il eût été aussi impudent, il lui aurait répondu.

A ces mots, les présidents et conseillers s'émurent. Le président de Marbœuf se leva pour demander réparation de l'outrage, puis se retira. Sur ces entrefaites, messire Guy de Locpriac, l'un des *anciens* de la grand'chambre, dit que : « de tels démentis ne se pouvaient souffrir par un » homme d'honneur et gentilhomme, et ne se réparaient » que par un soufflet. »

En ce moment, M. de Marbœuf fils, conseiller, qui se trouvait au banc des enquêtes, derrière M. de Locpriac, se leva et dit en jurant par deux fois : « que si le dit de Loc- » priac eut fait ce qu'il venait de dire, il lui donnerait cent » coups de bâton. »

M. de Locpriac se levant aussitôt, demanda réparation de ces menaces outrageuses. Les parents des uns et des autres, prenant parti pour ou contre, se retirèrent dans les galeries des Cordeliers, où le Parlement tenait alors ses séances, en attendant l'achèvement du palais qui lui était destiné.

Le père de Marbœuf rentra dans la grand'chambre, en s'écriant : où est ce faussaire ?

La Cour s'entremit alors pour arrêter le désordre croissant.

Elle nomma une commission composée de six conseillers, qu'elle chargea de terminer le différend.

En attendant, elle interdit l'entrée au président de Marbœuf et manda son fils devant elle pour recevoir ses excuses. En s'en déclarant satisfaite, elle ajouta qu'il ne pourrait assister à aucune délibération où se trouverait son père ou tout autre avec qui sa présence serait incompatible.

Que devint cependant l'affaire qui avait suscité ces débats ? Messire Louis de Coëtlogon dit à la Cour qu'il était allé exprès à Paris pour supplier le roi et son Conseil de le décharger de la commission d'intendant de justice en Bretagne et qu'il avait obtenu à grand'peine d'être débarrassé des fonctions, mais non du titre, parce que sa Majesté voulait entendre sur ce point les députés du Parlement ; quant à lui-même, il déclarait ne vouloir exercer aucune fonction attachée à ce titre, ni prendre le titre sans les fonctions, et pensait avoir ainsi satisfait aux arrêts de la Cour.

Après cette explication, elle décida que M. de Coëtlogon s'abstiendrait, jusqu'à nouvel ordre, d'entrer en la Cour.

Pendant ce temps, la Fronde s'était organisée, sous la direction du Parlement de Paris, opposé aux mesures financières du ministre. Les assemblées de la chambre Saint-Louis avaient réuni toutes les cours souveraines dans un même faisceau d'opposition. La bourgeoisie soutenait les parlements. La Cour et son ministre s'appuyaient sur Condé et le duc d'Orléans, suivi de toute la noblesse : mais Mazarin, malgré son adresse, était de plus en plus détesté,

et le prince de Condé ne devait pas rester longtemps son allié. Les violences de la Cour contre quelques membres du Parlement firent éclater la guerre civile dans les rues de Paris, et la reine emmena le roi à Saint-Germain, en appelant auprès d'elle le prince de Condé.

Le Parlement de Rennes, en relation continuelle avec celui de Paris, en ces graves circonstances, avait député vers la reine son premier président, Henri de Bourgneuf, accompagné de quatre conseillers, chargés de présenter à la régente les remontrances de la Cour au sujet de l'intendance de justice. Ils obtinrent une audience à Saint-Germain, où l'intendance fut révoquée, et les cinq conseillers, mandés par lettres de cachet, dispensés du voyage. L'assurance du dévouement de la Cour bretonne au service du roi fut bien accueilli par la reine; mais en les assurant de sa bienveillance, elle leur exprima le *désir* de voir rétablir dans leurs charges MM. de Marbœuf et de Coëtlogon.

Le premier président, Henri de Bourgneuf, répondit qu'ils « obéiraient toujours aux commandements de Sa Majesté, » et qu'aussitôt que les dits de Marbœuf et de Coëtlogon » rechercheraient la justice de la Cour, ils la trouveraient » aussi favorables qu'ils la pourraient désirer. »

A son retour, messire Henri de Bourgneuf reçut les compliments et les remercîments de la Cour par la bouche du président Bonnier qui lui dit :

« Qu'aux grandes affaires il fallait de grands hommes, » que lui seul était digne de traiter celles du Parlement ; » que sa conduite y avait fait reconnaître qu'il n'est rien » d'impossible à la prudence quand elle s'allie aux charmes » d'un esprit comme le sien ; que si on donnait des cou- » ronnes à ceux qui avaient conservé la vie d'un citoyen, » combien ne lui en serait-il pas dû pour avoir préservé

» *cinq* de ses confrères, en même temps que l'honneur et
» la liberté de toute la compagnie. »

Après cet hommage rendu à son président, la Cour entendit la lecture d'un message du roi qui protestait de « sa volonté de *maintenir la compagnie dans ses justes* » *prétentions* et de faire tout ce qui serait possible pour » sa satisfaction, convaincu que la Cour en serait recon- » naissante et qu'elle se porterait avec zèle à tout ce qui » serait utile au service de Sa Majesté dans la province et » pour le repos d'icelle. »

La déclaration du 24 octobre 1648, contenant les réformes proposées par la chambre de Saint-Louis et signée à Saint-Germain entre la Cour et la Fronde, sembla devoir rétablir la paix. Elle ne fût qu'une halte dans le désordre. L'ambition des Frondeurs d'un côté, les fautes et l'astuce de Mazarin de l'autre, ne tardèrent pas à faire renaître les troubles. L'intérêt personnel des grands avait pris la place de l'intérêt général que le Parlement avait fait triompher jusqu'alors. Une moins noble direction fut dès ce moment imprimée aux divers partis. Le Parlement de Paris perdit son influence salutaire, et ceux de province, qui la subissaient le plus immédiatement, devinrent comme lui impuissants à dominer les mauvaises passions qui entraînèrent l'aristocratie et le peuple à sa suite.

Le Parlement, plus heureux que son voisin de Normandie, n'ayant point à craindre l'action de princes rebelles, n'éprouva que le contre-coup de la lutte, forcée de placer ailleurs son théâtre; mais il n'en paya pas moins son tribut au désordre, en repoussant continuellement les tentatives des complices des rebelles, et celles non moins dangereuses du despotisme astucieux de Mazarin, sans sortir jamais de la voie de la légalité et du respect pour l'autorité royale.

Le désordre financier, qui poussait sans cesse le ministre à de nouveaux expédients, lui avait fait créer une commission pour la réforme des eaux et forêts, l'afféagement des terres vaines et vagues et la conversion des domaines congéables. C'était une tentative d'usurpation des attributions de la chambre dite de la Table-de-Marbre; la Cour ordonna que les membres de cette commission, nommée sans son aveu, s'abstiendraient d'entrer pendant qu'elle délibérerait à ce sujet. Messire Charles Foucquet, président de la commission, ne tint compte de la défense et entra dans le parquet de la grand'chambre pour y prendre la première place. Le président Bonnier lui dit qu'il ne devait pas ignorer la défense qui lui était faite d'entrer en la Cour. A ces mots, Foucquet s'avança vers le président, lui porta la main à la gorge, le saisit au corps, l'attira avec violence hors de sa place, fit tomber son bonnet et lui arracha son *bourlet*.

A l'instant, toute la Cour se leva pour dégager le président des mains de Foucquet. Celui-ci s'obstina d'abord à demeurer dans la chambre, malgré les instances qui lui furent adressées, mais enfin il se retira aux *galeries*.

La Cour continua sa délibération et décida qu'il *serait fait registre* de ce qui s'était passé. Quelques jours après, chambres assemblées, elle arrêta que messire Ch. Foucquet serait pris au corps par huissier et constitué prisonnier en la conciergerie pour être interrogé et répondre aux conclusions de l'avocat général du roi.

Tous les commissaires, nommés par le ministre, furent assignés à comparaître devant la Cour qui, malgré leurs explications, persista dans son arrêt d'interdiction contre eux.

Sur ces entrefaites, la maison de l'avocat général du roi fut envahie par des *personnes inconnues* et aux cris : *à*

la force! poussés de l'intérieur, une foule considérable s'attroupa dans la rue, et la Cour délégua deux de ses membres pour informer et pourvoir, selon l'urgence. Cet incident avait-il quelque rapport avec l'affaire des commissaires ? Ce qui suivit le ferait croire.

Un arrêt du Conseil ordonna à la Cour de suspendre toutes poursuites contre eux et d'envoyer à Paris les procédures commencées; mais ces pièces avaient disparu du cabinet de Jacques Amproux chez qui elles avaient été mises sous le scellé par ordre de la Cour. Elle ordonna une enquête, puis intenta un procès criminel contre ledit Amproux et ses complices. Un nouvel arrêt du Conseil du roi assigna à comparaître l'avocat général du Parlement et le procureur général de la Chambre des Comptes, avec ordre d'apporter tous les papiers relatifs à la procédure que l'on pourrait saisir dans les études des greffiers.

La Cour fit défense à son greffier de comparaître au Conseil et de se dessaisir des pièces du procès de la commission des forêts, tout en suppliant le roi de décharger l'avocat général et le greffier des assignations lancées contre eux.

Cette préoccupation fut bientôt remplacée par une autre plus grave. La Fronde, un moment apaisée par la déclaration du 24 octobre 1648, se réorganisait sourdement. Mazarin avait su retenir dans le parti de la cour Condé et la majorité de la noblesse, tandis que le prince de Conti, sous l'influence de la duchesse de Longueville, suivie de nombreux et puissants adhérents, formait une ligue secrète, qui devait soutenir les parlements dans leur résistance au despotisme du cardinal et dans leurs efforts pour le maintien de la réforme concédée par la déclaration du 24 octobre, déjà attaquée par le ministre qui l'avait signée.

La reine régente s'était retirée de nouveau à Saint-Germain avec le roi et la Cour (1649). Les désordres recommencèrent dans Paris. Des troupes étaient cantonnées aux environs. On se préparait à la guerre civile.

Le premier contre-coup de ces événements en Bretagne fut de la priver de ses relations épistolaires avec la capitale. Le Parlement, qui avait le plus à souffrir de cette privation, résolut de faire une enquête, d'où il résulta que le courrier de Paris à Rouen avait été démonté à trois lieues de la capitale par des soldats qui lui avaient enlevé ses dépêches, et que, par suite, les courriers de Rouen à Caen, de Caen à Saint-Hilaire, et de Saint-Hilaire à Rennes, n'avaient pu rien apporter. Cette interruption dura quelques jours. Des bruits sinistres ne tardèrent pas à circuler, exagérés par la crainte et la malveillance.

La Cour, instruite des tentatives des Frondeurs pour entraîner la Bretagne dans la révolte du prince de Conti et de sa sœur la duchesse de Longueville, n'hésita pas à protester de sa fidélité monarchique en prenant des mesures sévères dans le but de rassurer les esprits et de maintenir la tranquillité publique.

Plus d'un fait vint justifier l'inquiète et prudente surveillance du Parlement. Un avocat au Conseil, délégué du prince de Conti, se présenta au parquet et demanda qu'on lui permît l'entrée de la Cour pour lui remettre des dépêches de la part du prince de Conti et du Parlement de Paris. Après en avoir délibéré, la Cour accueillit la requête du messager, qui déposa sur le bureau deux paquets et une lettre missive.

Deux jours après, elle forma une commission de dix conseillers et de l'avocat général du roi, auxquels furent adjoints l'évêque, un délégué du chapitre, deux officiers du présidial, deux habitants notables et un député de la com-

munauté, pour aviser à la sûreté de la ville, de concert avec le gouverneur et son lieutenant. Leurs délibérations devaient être communiquées à la Cour qui, du reste, déclara qu'il ne serait rien *innové* sans leur avis dans la ville de Rennes.

Telle fut la réponse à la dépêche du prince de Conti. On n'ignorait pas qu'il avait été entraîné dans la nouvelle Fronde par sa sœur, la duchesse de Longueville, qui, par son mari, gouverneur de Normandie, assurait à son parti l'appui de cette province.

Quant à la lettre du Parlement de Paris, on savait aussi que divisé lui-même, il n'était plus maître du mouvement dirigé par le parti qui voulait se servir de lui. Or, le Parlement de Bretagne était résolu à lutter avec énergie contre l'anarchie aussi bien que contre le despotisme.

En conséquence, il continua de surveiller les menées secrètes des partisans de la Fronde, qui ne cessaient de faire des enrôlements, et menaça par ses arrêts les gentilshommes d'être déchus de leurs titres et de voir raser leurs châteaux et leurs bois ; il infligea la peine de mort au roturier ou bourgeois séditieux ; il expulsa les gens sans aveu et fit fermer les portes de la ville, dont trois seulement furent ouvertes chaque jour et gardées par les compagnies de la milice ; il soumit les hôteliers à une police minutieuse ; enfin, il se fit rendre compte fréquemment de l'exécution de ses ordres par le sénéchal, le syndic, le gouverneur et son lieutenant.

Sur l'invitation du chapitre, la Cour décida même qu'il serait fait des prières publiques et qu'elle s'y rendrait en corps.

A l'exemple des autres Parlements, aussitôt qu'elle eut connaissance des événements de Paris, elle lança un arrêt de bannissement contre Mazarin ; mais cette adhésion à la

Fronde était toute pacifique et ne pouvait ébranler sa fidélité au roi.

Cependant de nouvelles circonstances vinrent bientôt mettre sa soumission à l'épreuve. Des lettres de cachet du roi, adressées à Mgr l'évêque, au chapitre et à la communauté de ville, les invitèrent à se rendre ou à se faire représenter aux Etats ordinaires convoqués à Nantes; puis trois autres lettres, signées par le maréchal de la Meilleraye, alors gouverneur de Bretagne, et adressées aux mêmes autorités, leur exposèrent que le roi ayant résolu de réunir les Etats de la province à Nantes, le 26 mars (1649), pour la nomination des députés qui devaient assister aux *Etats généraux* du royaume, assignés pour le 10 avril à Orléans, Sa Majesté priait Mgr l'évêque de se trouver à Nantes, et le chapitre ainsi que la communauté de ville d'y envoyer leurs députés pour élire ceux qu'ils jugeraient les plus capables de servir le roi et la province dans cette circonstance.

Le Parlement, informé de ce mode illégal de convocation, arrêta que le roi serait supplié de n'assembler les Etats généraux que par lettres-patentes vérifiées en Parlement, suivant l'ordre de tout temps observé, et d'ajourner la tenue des Etats de la province. En attendant, il défendit à tous ceux qui y seraient convoqués de se trouver à Nantes, sous prétexte desdits Etats, sous peine d'être déclarés rebelles au roi et poursuivis selon la rigueur des ordonnances.

Sur ces entrefaites, le Parlement fut informé officiellement par lettres de cachet du roi, de l'ouverture des conférences tenues à Ruel, près de Saint-Germain, pour négocier un nouveau traité de paix entre la Cour et la Fronde. Celui-ci ne devait guère durer plus que l'autre, signé le 11 mars, entre le premier président du Parlement, Mathieu Molé, et

le cardinal Mazarin; il maintenait ce dernier chef du Conseil et annulait les arrêts prononcés contre lui par les Parlements. Les grands seigneurs mécontents n'avaient obtenu que des promesses et se détachaient du Parlement pour former avec le prince de Condé un nouveau parti contre la Cour et la magistrature.

L'année 1650 commençait à peine lorsque la reine régente annonça par lettres-patentes à la Cour de Rennes qu'elle venait de faire arrêter les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville; qu'elle avait ordonné au duc de Bouillon, aux maréchaux de Turenne et de Brezé, ainsi qu'au prince de Marsillac, de se rendre près de sa personne dans le délai de quinze jours, sous peine d'être déclarés rebelles et criminels de lèse-majesté; qu'enfin elle défendait à tous les sujets du roi de leur obéir ou adhérer.

La guerre civile allait donc renaître. La noblesse ne pouvait abandonner la cause des princes détenus à Vincennes. Le duc de Bouillon, le vicomte de Turenne, le prince de Marsillac et la duchesse de Longueville ne s'étaient point rendus aux ordres de la reine.

Le Parlement de Paris et ceux de province avaient refusé de protester en corps contre le coup d'état, dont les princes étaient victimes, tout en blâmant personnellement cette violation patente de la déclaration du 24 octobre, qui consacrait les principes du gouvernement légal, reconnaissait le pouvoir politique des Parlements, et sous le nom de sûreté publique, interdisait l'emprisonnement arbitraire des sujets du roi.

La nouvelle Fronde, dite *des Princes,* s'était organisée. Le Parlement de Bordeaux s'était déclaré pour la princesse de Condé et son fils. Mazarin, accompagné du roi mineur et de la reine régente, marchait avec une armée en Guyenne. Le Parlement de Bretagne, à l'abri des conséquences de la

rébellion, n'en avait pas moins à soutenir une lutte d'une autre espèce et à défendre ses droits contre les empiètements de la royauté ou du ministre qui la dirigeait dans les voies ouvertes par Richelieu.

Tantôt il faisait admonester le trésorier de France qui levait 100,000# sur la Bretagne pour l'entretien des garnisons, quand le Parlement avait réduit cet impôt à 75,000; tantôt il défendait à deux de ses conseillers de comparaître devant le Parlement de Paris, sous peine de 2,000# d'amende; souvent il avait à repousser les tentatives faites pour entraîner la noblesse bretonne sur les pas de celle de Guyenne et des provinces où dominaient les partisans de la maison de Condé; il fit défense d'enrôler des gens de guerre, sans commission du roi, présentée à la Cour, sous peine de mort, et ordonna de courir sus aux contrevenants.

Quelques jours après une recrue de mille hommes ayant été ordonnée par le roi en Bretagne pour le régiment du maréchal de la Meilleraye, la Cour ajourna la délibération sur ce sujet et décida d'envoyer une députation en cour pour y présenter ses remontrances. Les députés rapportèrent une réponse favorable, si l'on en juge par les témoignages de reconnaissance et les éloges que le président leur adressa au nom de la compagnie, pour leur courage et leur dévouement.

La Fronde cependant suivait ses alternatives de paix et de rébellions. Bordeaux s'était soumis; la liberté des princes était demandée par les anciens et les nouveaux Frondeurs; on avait écrit à tous les Parlements du royaume pour les inviter à s'unir à cette demande. Mazarin, seul contre tous les partis, travaillait à rompre leur coalition et ouvrait ainsi la troisième période de la lutte née à son arrivée au pouvoir.

La prison des princes fut d'abord ouverte et le Parlement de Bretagne fit enregistrer la déclaration du roi qui « reconnaissait que les soupçons dont on avait voulu » charger l'honneur des princes, ses cousins, étaient » injustes et mal fondés; que les actes du prince de Condé » n'avaient eu pour but que d'affermir et d'accroître l'autorité de Sa Majesté, ainsi que le bien et la grandeur de » l'Etat; en conséquence, le roi annulait les lettres de » cachet de janvier 1650 motivant la détention des princes » et les rétablissait en leurs honneurs, charges et dignités. »

La Cour ajouta à l'arrêt qui prescrivit l'enregistrement de cette déclaration, que le roi et la dame reine régente, sa mère, seraient remerciés d'avoir rendu la liberté aux princes, et éloigné, *sans espoir de retour,* le cardinal Mazarin, « auteur de la détention des dits princes, et perturbateur du repos public. »

Par surcroît, l'arrêt, d'accord avec les autres Parlements, enjoignait au cardinal de sortir du royaume et défendait, sous peine de mort, de lui donner asile non plus qu'à ses parents et domestiques; enfin, il ordonnait que Leurs Majestés seraient suppliées d'exclure à l'avenir du Conseil du roi tous *étrangers,* quoique naturalisés, et qu'il serait écrit spécialement au roi, à la reine régente, au duc d'Orléans et au prince de Condé.

L'arrêt fut publié à son de trompe dans tous les carrefours de la ville, à la grande satisfaction des habitants. L'ennemi commun était exilé; la paix semblait désormais assurée; mais pendant que Mazarin se réfugiait chez l'électeur de Cologne, à Breuil, sur les bords du Rhin, la discorde renaissait à Paris entre le Parlement et la noblesse, appuyée du clergé.

Des assemblées de gentilshommes eurent lieu à Rennes

comme à Paris, sous prétexte d'une prochaine réunion d'Etats généraux. Ils avaient obtenu en effet une promesse de convocation pour le 8 septembre 1651 ; mais ils prétendaient y rétablir l'ancienne constitution féodale du royaume et faire révoquer la déclaration du 24 octobre 1648, œuvre du Parlement.

La Cour de Rennes, prévoyant le désordre qui devait naître de cette nouvelle phase de la Fronde et le parti qu'en pourrait tirer du sein de son exil l'astucieux Mazarin, la Cour s'assembla et prononça, suivant la formule ordinaire, un arrêt contre ceux qui faisaient des levées de gens de guerre, sans commission du roi, sous peine d'être traités comme rebelles ; elle enjoignit aux villes et communes d'empêcher ceux des autres provinces d'entrer *à main armée* dans celle de Bretagne. Les troubles de Normandie et ceux que fomentait en Anjou le duc de Rohan faisaient craindre une invasion de la Fronde du côté de Rouen ou de Nantes. Ces mesures préventives redoublèrent d'activité par suite de deux circonstances, qui devaient amener un grand concours de peuple dans la ville et pouvaient favoriser les perturbateurs.

La première était l'ouverture d'un *jubilé* cinquantenaire ; la seconde était la procession du *vœu,* qui se faisait le 8 septembre. La Cour décida que M[gr] l'évêque serait prié de différer le jubilé d'un mois : que le jour de la procession du vœu il ne serait ouvert que deux des portes de la ville, gardées par la milice, et que l'on ne pourrait suivre d'autre procession que celle qui sortirait de l'église de Bonne-Nouvelle, selon la coutume, sous peine d'être traité comme perturbateur.

Une autre cause de préoccupations pour le Parlement fut la convocation des Etats de la province à Nantes. Une dispute de préséance pour présider l'ordre de la noblesse

s'éleva entre le duc de Rohan, allié à la Fronde des princes, et le duc de Vendôme, dévoué à Mazarin et au parti de la Cour. Le premier présenta requête au Parlement pour qu'il déclarât nulles et illicites les séances présidées par le duc de Vendôme, et qu'il fît dresser procès-verbal par deux conseillers des moyens violents employés pour comprimer la liberté des Etats.

En effet, le maréchal de la Meilleraye avait fait cerner le couvent des Jacobins, où se tenait l'assemblée, par des soldats de la milice, et des barricades établies aux diverses entrées. Il avait, de plus, ordonné au duc de Rohan et à la noblesse faisant partie de l'assemblée réunie aux Cordeliers, de sortir de Nantes dans la journée, la menaçant, en cas de refus, de se servir contre elle de l'autorité et de la force qu'il avait en main.

Le Parlement fit droit aux requêtes du duc de Rohan et des gentilshommes bretons, engagés comme lui dans la Fronde, et arrêta qu'il serait informé de la vérité des faits par messires Grimaudet, Duhalgouet, conseillers, et Montigny, avocat général.

Le maréchal ayant formé, sous la présidence du comte d'Auray, une assemblée des Etats choisie parmi ses partisans, la Cour, sur une nouvelle requête des gentilshommes bretons exclus, ordonna de surseoir à la tenue des Etats, jusqu'à ce que les remontrances du Parlement eussent été mises sous les yeux du roi et que l'on eût reçu sa réponse; mais le maréchal se jouait des arrêts de la Cour; il empêcha par la force les Etats de désemparer, et il expédia à tous les chapitres et à toutes les communautés de la province une circulaire menaçant de peines rigoureuses les députés qui se retiraient. Un fonds de 50,000# fut fait par son ordre pour indemniser ceux qui seraient poursuivis pour défaut d'obéissance aux arrêts du Parlement.

La guerre intestine se continuait ainsi sans issue possible et le Parlement poursuivait ses informations sur les *violences* du maréchal. Le mot n'était pas trop fort; les esprits s'irritaient de plus en plus. La duchesse de Rohan elle-même ayant été arrêtée par ordre du maréchal voulut lui porter ses plaintes; mais elle en fut si mal accueillie, que, dans un mouvement d'indignation, elle le souffleta publiquement de sa pantoufle.

Un pauvre huissier du Parlement ne pouvait se venger de la même manière. Il fut enlevé, emprisonné au Château de Nantes, puis renvoyé sous escorte à Rennes, sans avoir pu exercer ses fonctions ni remplir les ordres du Parlement.

Pendant que le lieutenant général du roi se conduisait de cette façon arbitraire, au risque de pousser la Bretagne entière dans le parti de la Fronde, les députés envoyés vers le roi à Poitiers, où il était venu calmer les troubles excités par le duc de Rohan, rapportèrent pour réponse aux remontrances du « Parlement que ses arrêts, *fondés en raison,*
» n'étaient relatifs qu'à des *affaires particulières,* au lieu
» de faire l'*affaire du roi,* c'est-à-dire de tenir les Etats à
» Nantes pour avoir l'*argent* que l'on espérait. »

C'était la vérité naïvement exprimée : il ne s'agissait point de *légalité,* mais d'*argent.* Cette réponse fit comprendre aux députés du Parlement qu'ils ne pourraient avoir satisfaction sur les plaintes de la Cour. Ils se retirèrent *touchés* du peu de justice que l'on était résolu de leur rendre.

Le chef du Conseil, M. de Châteauneuf, ajouta, dans leur
« audience de congé : que le roi voulait que les Etats
» fussent continués à Nantes, et que le Parlement con-
» tribuât à lui faire obtenir le *secours* qu'il en espérait. »

Quant au reste, Sa Majesté évoqua la dispute de préséance et défendit aux ducs de Rohan et de Vendôme de

se présenter à l'assemblée, dont la présidence fut donnée au plus ancien des barons présents dans l'ordre de la noblesse. Cette dispute de privilége avait une autre portée que celle qu'on affectait de lui assigner prudemment dans les termes. Quoi qu'il en soit, la solution que le pouvoir lui donna atteignit son but.

La guerre civile cependant ne tarda pas à recommencer : le prince de Condé avait repris les armes et n'avait pas craint de forfaire, en appelant l'étranger au secours de la nouvelle Fronde. Le Parlement de Bretagne enregistra des lettres-patentes du roi datées à Bourges le 8 octobre 1651, par lesquelles il déclarait les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucault, ainsi que tous leurs adhérents, rebelles et criminels de lèse-majesté, etc., si dans un mois, après la publication desdites lettres, ils ne reconnaissaient leur faute.

Les rebelles ne se soumirent pas et la magistrature continua de se maintenir dans les voies de la légalité. Elle supplia la reine de l'autoriser à poursuivre l'enquête commencée sur les violences du maréchal de la Meilleraye contre l'honneur du Parlement. Il invita celui de Paris à n'admettre le maréchal à la dignité de duc et pair qu'après avoir réparé l'offense par lui faite à la justice ; il ordonna de plus que Mgr l'évêque serait *averti* de se présenter à la Cour, derrière le bureau, pour se justifier des discours qu'il avait tenus à Poitiers, contre l'honneur du Parlement, dont l'entrée lui serait interdite jusqu'à ce qu'il n'eût obéi.

Enfin une semonce polie fut adressée par le président à la communauté de ville, qui avait inscrit sur ses registres des lettres du maréchal contenant des expressions offensantes pour la Cour.

Pendant ce temps, Mazarin se préparait à rentrer en France avec une armée de dix mille hommes, sous prétexte de venir au secours du roi et de la reine régente, malgré l'arrêt de proscription du 6 septembre 1651. Des remontrances furent aussitôt envoyées au roi pour lui exposer les conséquences du retour de Mazarin et le supplier de faire mettre en liberté le conseiller envoyé par le Parlement de Paris pour arrêter le cardinal et fait prisonnier par ses troupes.

D'un autre côté, la Cour de Rennes n'en avait pas fini avec le terrible maréchal de la Meilleraye. Après la tenue des Etats de Nantes, il résolut de se présenter au Parlement pour y faire enregistrer le *contrat des Etats,* suivant l'arrêt du Conseil; mais il avait été précédemment décidé que si le maréchal venait à Rennes, il ne serait visité par aucun des officiers de la Cour, et que s'il se présentait aux séances, il ne serait délibéré en sa présence que lorsqu'il aurait réparé ses offenses envers le Parlement. Par prudence et considération, l'on n'avait point inscrit cette délibération sur les registres.

Le 4 mai 1652, les Chambres s'assemblèrent pour entendre la lecture d'une lettre du Parlement de Paris, relative aux troubles que la Fronde soulevait dans la capitale et à la lutte énergique qu'il soutenait contre la Cour et le cardinal.

Le maréchal de la Meilleraye entra pendant cette lecture, qui fut interrompue, et il prit la parole pour s'excuser de n'avoir pu assister aux délibérations précédentes, par suite de ses indispositions et de ses occupations. Puis il se retira, en voyant le Parlement silencieux se lever pour vaquer aux affaires ordinaires.

Deux jours après, le maréchal s'étant présenté de nouveau, il demanda au premier président, Henri de Bourgneuf,

si sa présence n'était pas un obstacle aux délibérations de la Cour et le pria de lui en dire la cause. Le président lui répondit en lui citant l'arrêt pris à son égard.

— Où est cet arrêt, demanda le maréchal, je ne l'ai pas vu?

— L'arrêt existe, répliqua le président, il a été donné solennellement.

— C'est un arrêt du président, riposta le maréchal avec véhémence?

— Le président ne fait pas seul les arrêts, reprit messire Henri de Bourgneuf avec dignité.

Sur ce, le maréchal ayant eu l'inconvenance d'inviter le président à passer avec lui derrière le bureau pour s'expliquer, messire Henri de Bourgneuf répondit :

— Le premier président ne passe point derrière le bureau.

A ces mots, la Cour se leva.

L'opiniâtre maréchal continua de se présenter chaque jour au Palais. La Cour se taisait à son arrivée, puis après quelques moments de silence ou quelques paroles amères échangées avec le maréchal, elle se levait et se retirait. Le maréchal la suivait en disant avec humeur : qu'on ne lui ferait pas son procès sur ce qu'il avait dit.

La querelle s'envenimait dans de pareilles entrevues. Elle se compliqua d'un nouvel incident, au sujet de récusations que la Cour et le maréchal prétendirent mutuellement exercer envers quelques membres qui leur étaient suspects. On ne put s'entendre. Les parents et alliés du maréchal, récusés par la Cour, se retirèrent avec lui ; mais ceux que voulait récuser le maréchal furent autorisés à prendre part à la délibération.

On touchait à la fin de mai. Il y avait plus de vingt jours que cette petite guerre continuait, lorsque le maréchal se présenta de nouveau à la Cour, en disant qu'il désirait

bien vivre avec la compagnie ; qu'il souhaitait de maintenir la paix et la bonne intelligence pour le service du roi et le bien de la province.

Le premier président répondit que c'était par là qu'il eût dû commencer, mais que la bonne disposition où il était devait être prise en considération.

Le maréchal communiqua alors à la Cour un arrêt du Conseil contenant l'ordre et la volonté du roi. Le Parlement saisit cette occasion qu'offrait la démarche plus ou moins sincère du maréchal pour terminer enfin ce conflit d'autorité. Il arrêta que le président serait remercié d'avoir si dignement maintenu l'honneur et l'autorité du Parlement; que des remontrances seraient faites au roi au sujet de l'arrêt du Conseil présenté par le maréchal, et que néanmoins ce dernier pourrait assister et opiner aux délibérations ; que lorsqu'il *vivrait* avec le Parlement, comme il savait bien qu'il devait le faire, il recevrait tous les égards qu'il pouvait justement désirer d'une Cour souveraine.

Sur ces entrefaites, le cardinal Mazarin rentrait en France et amenait sa petite armée au roi et à la reine, encore à Poitiers.

Quand la Cour de Rennes fut informée de cet événement, elle arrêta qu'il serait écrit à Sa Majesté pour l'assurer de la soumission et de la fidélité des officiers du Parlement de Bretagne; — que les remontrances seraient ajournées jusqu'à ce que les *troupes étrangères,* introduites en France, sans l'ordre du roi, fussent sorties du royaume; — que, du reste, le présent arrêt serait envoyé au Parlement de Paris, qui serait convié de continuer ses soins pour la pacification des troubles de l'Etat et le renvoi des troupes étrangères.

Par ces mots, le Parlement désignait les Espagnols alliés du prince de Condé et les soldats levés par Mazarin. Il

s'appuyait ainsi sur un sentiment de patriotisme, toujours vivace en France et qui faisait sa popularité.

La Fronde poursuivait ses progrès et menaçait Paris. Le prince de Condé y régnait avec l'émeute, en l'absence du roi et de la reine régente, qui guerroyaient dans le Poitou et l'Orléanais pour empêcher l'armée des rebelles de se réunir. Les gentilshommes de province s'efforçaient de faire des levées.

Le Parlement fut informé qu'on recrutait clandestinement des soldats dans la ville de Rennes et que des capitaines les enrôlaient au faubourg de la Magdeleine. Deux conseillers furent désignés pour faire une enquête, en présence du procureur général, faire arrêter les capitaines et soldats, et les constituer prisonniers en la conciergerie de la Cour.

Le Parlement ne tarda pas à recevoir la récompense de son dévouement à la royauté, en voyant confirmer par elle le plus cher et le plus important de ses priviléges. Des lettres de cachet du roi, données à Melun le 25 juin 1652, consacrèrent de nouveau le principe des remontrances. La lecture de ces lettres fut faite chambres assemblées ; on arrêta qu'elles seraient enregistrées comme un témoignage de la fidélité du Parlement et de la confiance de Sa Majesté dans la sagesse de ses membres.

La modération et la légalité furent en effet la première règle de conduite de la Cour pendant la Fronde ; son but unique fut de maintenir sa propre dignité, de défendre ses priviléges, ceux de la province, et de manifester en tout son dévouement au roi.

Malheureusement la royauté mal conseillée ne fut pas toujours aussi fidèle à ses promesses que le Parlement breton à son attachement inviolable aux institutions monarchiques. Mazarin en ce moment cherchait à se faire pardonner son retour. Il promit de s'exiler de nouveau pour

attendre un temps plus favorable à l'exécution de ses projets politiques. Le roi, de son côté, s'efforçait de soustraire les Parlements de province à l'influence de celui de Paris. Il adressa de nouvelles lettres à la Cour de Rennes pour la prémunir contre les dépêches qu'elle pourrait recevoir du Parlement ou du Conseil de la ville de Paris, livré à l'émeute. Il fut arrêté qu'il serait écrit au roi pour l'assurer de nouveau de la fidélité des officiers de la Cour.

Sur ces entrefaites, la Fronde fut battue par les troupes royales au faubourg Saint-Antoine; ses chefs abandonnèrent Paris quelques semaines après. Le Parlement avait été transféré à Pontoise; Mazarin s'était retiré à Sedan; le roi et la reine-mère rentrèrent à Paris le 21 octobre 1652.

Une amnistie fut proclamée en faveur de tous ceux qui s'étaient compromis dans la Fronde, à la condition expresse de déposer les armes sous trois jours; mais les princes ne firent pas leur soumission. Bordeaux était toujours en proie aux excès de la populace, qui se réunissait tous les soirs, sous le nom de Parlement de l'*Ormée*, à l'ombre des vieux ormes du château du Ha, et par ses arrêtés anarchiques dominait l'autorité légale et modérée des magistrats de la Cour souveraine.

De nouvelles lettres-patentes du roi déclarèrent criminels de lèse-majesté et traîtres à la patrie, les princes de Condé, de Conti, de Talmont, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucault et tous leurs adhérents.

Le prince de Condé s'était refugié, en quittant Paris, près de ses alliés les Espagnols, en Champagne, avec le duc de Lorraine. Le duc d'Orléans, l'oncle du roi, reçut l'ordre de sortir de Paris dans le délai de deux heures.

Louis XIV inaugura son règne le 22 octobre 1658, dans un lit de justice, où il fit donner lecture d'une déclaration

qui, après avoir énuméré les nombreuses exceptions faites à l'amnistie, défendait expressément *aux gens,* tenant la Cour du Parlement de Paris, de prendre désormais connaissance des affaires générales de l'Etat et de la direction des finances, de rien ordonner ou entreprendre contre ceux à qui en était confiée l'administration.

Cette déclaration, qui abaissait le Parlement de Paris et par contre-coup tous les autres, fut acceptée sans murmure. L'absolutisme l'emportait sur l'anarchie, dont les princes n'avaient pas rougi de faire leur auxiliaire et dont n'avaient pu triompher les Parlements de Guyenne, de Provence et de Normandie. Il ne manquait plus à la défaite de la Fronde que le retour définitif de Mazarin. Le roi et la reine-mère allèrent à sa rencontre et le ramenèrent au Louvre en grande pompe, le 3 février 1653.

Bordeaux fit de nouveau sa paix avec la royauté, et Mazarin, qui avait semé le désordre dans les finances de l'Etat, trouva le moyen de donner quelques millions en dot à l'une de ses nièces, qu'épousa le prince de Conti.

Condé ne se soumit qu'après la paix des Pyrénées (1659); la duchesse de Longueville chercha dans des actes de piété l'oubli et le pardon de sa vie passée. Le duc de la Rochefoucault se fit courtisan et écrivit son livre des *Maximes.*

Que devint le Parlement de Bretagne au milieu de ces nouveaux événements ? Il eût été heureux de voir triompher la royauté sans Mazarin. Il continua de lutter avec sa fermeté et sa modération ordinaires pour le maintien de ses priviléges et ceux de la province ; mais la résistance légale n'était plus possible. Satisfaite d'avoir préservé la Bretagne des désastres de la guerre civile, la Cour de Rennes abjurant sans regret les préoccupations politiques, se renferma dans l'accomplissement de ses devoirs judiciaires et administratifs.

Si l'on jette un coup-d'œil rétrospectif sur cette période historique de 1648 à 1653, en ce qui concerne la Bretagne et son Parlement, on voit qu'ils eurent leur part de l'agitation et de l'inquiétude que sema dans les provinces qu'elle ne put atteindre, cette guerre civile, dite de la Fronde, qui fut une époque de transition entre l'ancienne constitution féodale et la nouvelle constitution monarchique, se dégageant des liens que lui avaient imposés ses grands vassaux et renversant le sage contre-poids qu'elle avait elle-même créé dans ses parlements.

Celui de la province de Bretagne resta fidèle à son origine en ce moment de crise politique. Il ne songea qu'à préserver le pays de l'anarchie et à remplir ses devoirs envers la royauté. Si, comme les autres, il fut parfois inhabile à comprendre d'un point de vue large pour l'avenir les affaires de l'Etat, ainsi qu'il est arrivé à d'autres assemblées plus modernes, il n'en fut pas moins utile par sa résistance légale et modératrice à l'autorité royale, dont il combattait les excès et au pays sur lequel elle lui avait délégué la part la plus noble de ses pouvoirs.

Grâce à sa sagesse, la Bretagne avait évité les malheurs qui avaient accablé tant d'autres provinces : elle n'avait point eu à souffrir de la disette et de la misère qu'elle traîne à sa suite, et contre laquelle saint Vincent-de-Paule avait lutté, avec le dévouement de l'héroïsme chrétien, par des institutions charitables, dont le bienfait a été conservé et développé par le temps. Elle n'avait point vu renaître la discorde religieuse, que l'influence anglaise, sollicitée par la Fronde, n'eût pas manqué d'y réveiller à son profit; enfin, elle avait repoussé de ses côtes les corsaires espagnols qu'y attiraient la guerre et l'alliance coupable des princes.

En accomplissant toutes ces choses, le Parlement, peu

prévoyant de l'avenir, ne pouvait se douter que son rôle, comme puissance politique, était fini; que l'œuvre commencée par Henri IV devait être terminée par Louis XIV ; que la justice et la politique, en se confondant dans les mêmes mains, avaient créé, dans l'institution parlementaire, un vice organique, qui devait la forcer à se modifier d'abord et plus tard causer sa ruine.

Ducrest de Villeneuve,

membre correspondant de la Société Académique de Nantes.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

Pendant l'année 1865-1866,

Par le docteur E. KIRCHBERG.

MESSIEURS,

Conformément à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, le secrétaire de la Section de Médecine n'a cru devoir faire qu'un rapport cette année. Outre l'usage qui semble s'établir d'agir de cette façon, le petit nombre des travaux écrits aurait rendu difficile, cette fois, un double rapport.

Toutefois, si le nombre des travaux écrits a été restreint, leur valeur ne le cède en rien à celle des travaux des années précédentes. Quant aux communications orales, elles ont été nombreuses, importantes, intéressantes, suivies de discussions animées. L'importance des sujets, comme nous le verrons plus loin, explique suffisamment cette animation.

Commençons par jeter un coup-d'œil sur les travaux écrits.

A la séance de novembre, M. le docteur Trastour nous

a lu un travail remarquable sur les indications des alcooliques à hautes doses dans les maladies aiguës, et en particulier dans la pneumonie.

Dans ce travail, sagement conçu, M. Trastour se garde bien d'admettre, comme l'auteur anglais Todd, que l'alcool est le remède capital pour combattre les maladies aiguës; mais proposée pour soutenir les forces, calmer le délire, modérer la fièvre, la médication alcoolique paraît, à M. Trastour, appelée à rendre des services signalés.

Comme M. Pidoux, M. Trastour reconnaît à l'alcool des propriétés à la fois excitantes et calmantes. Personne ne conteste les propriétés excitantes; elles ont été admises de tout temps. Les propriétés calmantes sont démontrées par les bienfaits des alcooliques contre les vertiges nerveux, les gastralgies, les palpitations nerveuses du cœur.

Mais, outre cette action sur l'ensemble du système nerveux, M. Trastour se demande si l'alcool n'influencerait pas d'une manière particulière les nerfs du grand sympathique.

S'appuyant sur les récents travaux de la physiologie expérimentale, mais ayant soin, en même temps, d'imiter la sage réserve de notre illustre physiologiste, M. Claude Bernard, M. Trastour, comme M. Barrel de Pontèves, assimile l'action des alcooliques à la section des filets du grand sympathique, section qui produit, on le sait maintenant, la congestion et même l'inflammation des organes où se rendent les filets nerveux coupés. De là une action substitutive possible par annihilation des nerfs ganglionnaires. Mais M. Trastour se demande, en outre, si l'alcool n'exerce pas une substitution par influence irritante sur les poumons enflammés. Pour lui, cette dernière propriété n'est pas douteuse, elle est prouvée à la fois par l'expérimentation sur les animaux et par la clinique.

« Après avoir injecté de l'alcool dans l'estomac des la-
» pins, dit M. Trastour, M. Claude Bernard a toujours
» trouvé les poumons gorgés de sang ; de plus, les pneu-
» monies, à la suite de fortes libations, ne sont pas très
» rares. »

De ces faits à l'idée d'une substitution thérapeutique, il n'y a pas loin, et c'est pour se conformer à cette idée que M. Trastour a été conduit, lui aussi, à employer quelquefois les alcooliques à hautes doses dans les maladies aiguës, et en particulier dans la pneumonie.

Du reste, M. Trastour, loin d'être exclusif, reconnaît que toutes les pneumonies ne sauraient être traitées de cette manière, et que les émissions sanguines, les antimoniaux, la digitale, les vésicatoires, le musc, rendent, suivant les circonstances, de vrais services.

M. Trastour a grand soin de subordonner l'emploi des alcooliques à l'état général plutôt qu'à l'état local. Il recommande de cesser l'usage du médicament avant que tous les phénomènes locaux aient disparu ; il n'y a recours que lorsqu'il observe une dépression des forces.

Six observations de pneumonie, deux observations de pleurésies graves, traitées avec succès par l'alcool à hautes doses, sont rapportées dans cet intéressant travail que termine M. Trastour, en disant avec M. Béhier, « que l'usage pro-
» longé, mais prudent et méthodique de l'alcool lui-même
» à hautes doses est une ressource de grande valeur qu'il
» faut savoir et oser utiliser dans les maladies aiguës. »

On ne saurait trop louer, dans ce travail, la résolution avec laquelle M. Trastour entre dans les voies nouvelles ouvertes au progrès par la médecine expérimentale, et en même temps, la sagesse avec laquelle il applique à la clinique les données fournies par les expériences du laboratoire.

En venant occuper, au mois de janvier, le fauteuil de la présidence, M. le docteur Calloch nous a lu un discours dans lequel, considérant le caractère des travaux de la médecine contemporaine, il aime à constater que, de nos jours, la science n'est plus dominée par un étroit esprit de système, qu'elle marche libre de toute autorité et secoue de jour en jour le joug de ce mystérieux tact médical dont on a tant abusé et dont le prestige doit disparaître à tout jamais devant les données précises de la médecine scientifique.

Dans ce discours, M. Calloch invitait les membres de la Section à devenir plus communicatifs, à échanger verbalement leurs idées, à ne pas dédaigner la narration de faits, même vulgaires, à se les communiquer précisément parce qu'on peut les rencontrer tous les jours ; enfin à ne pas éviter les discussions qui sont parfois des sources de lumière.

Ces considérations sur le caractère des travaux de notre époque, cet appel aux communications des faits les plus ordinaires montrent à la fois la tendance de l'esprit distingué de notre président à l'investigation de la vérité, à l'étude des questions nouvelles et vraiment scientifiques, et son intelligence des services réciproques que des médecins praticiens peuvent se rendre dans leurs réunions.

Poursuivant le cours de ses études approfondies sur l'obstétrique, M. Aubinais a donné lecture d'une importante observation d'incarcération et d'adhérence du placenta avec hémorrhagie très grave, épuisement nerveux, traitée par l'emploi simultané du tampon interne et de la compression abdominale, par l'alcool à hautes doses, et terminée par la guérison.

Après avoir raconté le fait saisissant d'une femme, jeune

encore, conduite aux portes du tombeau par une hémorrhagie succédant à une application de forceps, M. Aubinais explique comment cette hémorrhagie était produite par une adhérence partielle du placenta contenu dans une loge incarcérante. Extraire le placenta après avoir décortiqué les mamelons placentaires adhérents, stimuler la malade anémiée et sur le point de mourir par épuisement nerveux, la stimuler, dis-je, énergiquement par les sinapismes, par des plaques fortement chauffées et promenées à la région épigastrique, par l'ingestion des alcooliques à hautes doses; mais employer tous ces moyens après l'arrêt de l'hémorrhagie par le tamponnement intra-utérin et la compression abdominale ; telles sont les ressources qui, habilement utilisées, ont donné à M. Aubinais la consolation de voir sa malade survivre à ces affreux accidents.

Cherchant à se rendre compte de la production de la loge incarcérante, en cette circonstance, M. Aubinais ne serait pas éloigné de l'attribuer à l'action d'une dose de seigle ergoté qui avait été administrée pendant le travail.

Cette lecture a été suivie d'une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. Hélie, Calloch, Vignard aîné, Saillard et Vignard jeune, et à laquelle nous remercions M. Aubinais d'avoir donné lieu.

Nous devons encore à M. Aubinais la lecture d'un autre travail intitulé : *Observations pour servir à l'histoire du prolapsus complet de l'utérus, tant dans l'état de vacuité que dans l'état de grossesse.*

Le premier cas est celui d'une jeune fille de vingt ans, secouée brutalement, alors que ses pieds ne reposaient plus sur le sol. Le prolapsus a été attribué, par M. Aubinais, à la pression violente des intestins sur l'utérus, qui a été réduit peu de temps après. L'accident ne s'est plus reproduit, et cependant cette femme s'est mariée et a eu trois enfants.

Le second fait est celui d'une femme mariée, chez qui l'accident avait été provoqué par des travaux pénibles, trois jours après un accouchement. Devenue enceinte dans ces tristes circonstances, la femme a dû être accouchée au moyen du forceps. L'utérus a été réduit, après l'accouchement et maintenu au moyen d'un pessaire.

M. Aubinais regrette, à ce sujet, et avec raison, l'imprudence des femmes du peuple qui se livrent à de rudes travaux deux ou trois jours après leurs couches ; il se plaît à constater la rareté du premier cas.

Le caractère des recherches de la médecine scientifique est d'étudier en détail les phénomènes morbides, de détacher de groupes complexes jusque-là, des affections ayant leur individualité propre. C'est ainsi qu'on a pu détacher de l'ensemble des affections du périoste et des os, la périostite phlegmoneuse, maladie heureusement rare, mais d'une gravité extrême, sur laquelle M. Laënnec nous a lu un travail très bien fait.

L'auteur commence par tracer un tableau de la maladie caractérisée d'abord par une douleur excessive donnant aux patients la sensation de fracture. Cette douleur est bientôt accompagnée d'un empâtement dur terminé par un rebord abrupt, qui existe à la limite précise de l'inflammation. Les symptômes généraux simulent parfaitement ceux d'une fièvre typhoïde. Quant au traitement, les antiphlogistiques si le cas est léger, de larges incisions dans les cas graves, suivant M. Bœckel, la trépanation de l'os quand le pus a pénétré dans la moëlle, enfin l'amputation dans les cas extrêmes, telles sont les ressources énumérées dans l'étude de M. Laënnec, qui rapporte ensuite deux observations prises par lui à l'Hôtel-Dieu de Nantes.

La première est intitulée : *Périostite phlegmoneuse de l'os iliaque gauche, péritonite par extension de l'inflam-*

mation; mort après soixante-douze heures de maladie.

La seconde : *Périostite phlegmoneuse du tibia gauche.*

Le premier malade a été autopsié ; le second a quitté l'Hôtel-Dieu incomplètement guéri. M. Laënnec a fait suivre la lecture de ces deux observations de remarques judicieuses sur le rôle du périoste à l'âge où les deux sujets ont été frappés, et sur l'étranglement, par conséquent sur la douleur extrême que produit l'inflammation lorsque, pénétrant dans la moëlle par les canaux de Havers et les trous nourriciers, elle se caractérise par une prolifération rapide et abondante de cellules qui manque d'espace pour se développer.

Si l'on pense aux erreurs déplorables auxquelles pourrait donner lieu la similitude des symptômes généraux de cette maladie avec ceux d'une fièvre typhoïde, on comprend la valeur du service rendu, dans cette étude, à ses collègues, par M. Laënnec, dont l'ardeur au travail ne sait pas se démentir.

M. Vignard jeune a lu un travail ayant pour titre : *De la Sauge contre les sueurs profuses.* M. Vignard commence par rapporter trois observations dans lesquelles la sauge a réussi. Deux de ces malades sont phthisiques, le troisième est rhumatisant. M. Vignard n'attribue qu'une action momentanée à la sauge ; mais en supprimant une source d'affaiblissement, elle peut aider une médication plus radicale dirigée contre la cause éloignée des sueurs profuses. Quant à la cause prochaine de cet accident, M. Vignard, s'appuyant sur les travaux de M. Claude Bernard, la rapporte à un affaiblissement d'action du grand sympathique ; la sauge agirait en stimulant le système nerveux ganglionnaire. L'intéressante communication de M. Vignard jeune a été appuyée par la relation de quel-

ques succès obtenus par M. Calloch, dans des cas de bronchite et de convalescence pénible. Mais l'action de la sauge sur les sueurs nocturnes des phthisiques ne lui a pas semblé démontrée. Cette partie de la question demande de nouvelles études cliniques.

M. Herbelin nous a donné communication d'une *Note sur le sirop d'écorces d'oranges amères et sur le sous-nitrate de bismuth.* La préparation du sirop d'écorces d'oranges amères, indiquée par M. Herbelin, est simple ; le produit est limpide, aromatique, d'une bonne conservation. Grâce au procédé indiqué par M. Herbelin, chaque pharmacien peut en préparer facilement la quantité qui lui est nécessaire.

Le caractère d'actualité du sous-nitrate de bismuth, dans la constitution médicale que nous traversons, a appelé l'attention de M. Herbelin sur ce produit. Après avoir constaté la présence d'une petite quantité d'arsenic dans ce médicament, présence à laquelle M. Herbelin attribue, avec raison, une partie de l'efficacité de cet agent; après avoir rappelé le mélange fait à tort par les fabricants du sous-chlorure au sous-nitrate de bismuth, l'auteur insiste sur la « présence fréquente, dans le sous-nitrate de bis-
» muth livré par le commerce, d'une quantité d'acide
» libre beaucoup plus considérable que celle que doit re-
» tenir le sel préparé suivant la formule du Codex. » M. Herbelin propose, soit de laver plus soigneusement le sous-nitrate de bismuth, soit de lui associer, dans les formules magistrales, un peu de magnésie ou de craie préparée.

Cette note, où l'on retrouve l'honnêteté professionnelle bien connue de M. Herbelin, a donné lieu à quelques observations de M. Malherbe, qui ne croit pas qu'on doive pousser trop loin le lavage du médicament.

Une des grandes questions qui ont servi de texte aux

discussions de nos confrères, a été l'épidémie de Saint-Stanislas. M. Viaud-Grand-Marais nous a lu, à ce sujet, une note soigneusement faite, de laquelle il résulte que l'épidémie a été scarlatineuse au début et que les accidents typhoïdes ne sont venus que plus tard. M. Viaud fait remarquer que l'état sanitaire de la maison est, en général, excellent, que l'eau potable est bonne, qu'il n'y avait pas d'encombrement au moment de l'épidémie, que chaque élève avait le nombre de mètres cubes d'air voulu par les règlements de l'Université. Cette communication a été suivie d'une discussion importante, à laquelle ont pris part MM. Padioleau, Calloch, Aubinais, Malherbe, Saillard et Vignard jeune.

M. Padioleau a trouvé le collége Saint-Stanislas dans de bonnes conditions hygiéniques. Il croit que la fièvre typhoïde a été importée par contagion dans l'établissement, dont l'état sanitaire, d'après M. Viaud, ne laissait rien à désirer alors que la maladie sévissait déjà rue des Jardins, rue de Versailles.

Toutefois, il résulte de communications faites à MM. Malherbe et Vignard jeune, que le collége Saint-Stanislas, tout en offrant à ses élèves le nombre de cubes d'air voulu par les règlements, a été le théâtre d'un véritable encombrement. La pluie a contraint à retenir les élèves dans des salles chauffées, trop souvent fermées ; de là, viciation de l'air, encombrement véritable, par conséquent une épidémie typhoïde.

La maladie aurait peut-être été prévenue par une ventilation convenable.

Un autre exemple d'épidémie naissante et enrayée par une ventilation largement faite, vient appuyer cette opinion. Il s'agit, cette fois, de cette terrible méningite cérébro-spinale, qui a fait tant de ravages dans plusieurs de

nos garnisons, et qui, il y a quelques années, a cruellement sévi sur la garnison de Nantes.

M. Calloch, dans le service militaire de l'Hôtel-Dieu dont il était alors chargé, a eu l'occasion d'observer quatre cas de cette maladie. Trois se sont terminés par la mort et le diagnostic a été vérifié par l'autopsie. Il a suffi, pour arrêter la marche de ce typhus, de ventiler largement la caserne, de la désinfecter.

MM. Calloch, Malherbe et Saillard ont fait part à la Section de plusieurs cas de scarlatine et d'angine diphthéritique. M. Malherbe a signalé, contre cette dernière affection, l'usage interne et externe de la glace, et l'emploi d'un glycérole de tannin. Mais quelle glycérine employer à cet effet ? M. Malherbe recommandait la glycérine anglaise, M. Andouard croyait la glycérine française aussi bonne. M. le président a demandé quelques expériences, à ce sujet, à M. Andouard.

Nous avons le regret d'avouer que la supériorité est restée à la glycérine anglaise. Espérons qu'il n'en sera pas longtemps ainsi.

Poursuivant ses applications cliniques de la méthode de Bowman dans la thérapeutique du catarrhe chronique des voies lacrymales, M. Calloch a rapporté six exemples de malades qu'il a traités de cette façon. Le traitement a échoué trois fois. Le résultat est resté douteux une fois. Enfin deux fois M. Calloch a réussi complètement. La méthode étant inoffensive, M. Calloch persistera dans sa pratique et rendra certainement de nouveaux services aux malades atteints de ces désespérantes affections.

Les gens du monde exagèrent beaucoup trop souvent les accidents produits par les entozoaires du tube digestif. Ils voudraient voir les médecins leur rapporter bien des désordres auxquels ces parasites sont parfaitement étrangers.

Cependant, il est certain qu'on rencontre parfois dans la pratique, des symptômes bizarres donnant lieu à des erreurs de diagnostic et qui cèdent à l'emploi des vermifuges ; c'est ce qui est arrivé à plusieurs malades de nos collègues. MM. Saillard et Deluen ont vu des accidents graves céder après l'expulsion d'un nombre considérable de lombrics.

MM. Henry et Aubinais ont eu la satisfaction de délivrer deux malades de troubles nerveux et digestifs, en donnant à l'un de l'écorce de racine de grenadier, à l'autre du cousso. L'expulsion d'un ténia fit cesser chez ces malades des phénomènes morbides qui les tourmentaient depuis longtemps et qui avaient résisté à d'autres médications.

M. Petit a rapporté le fait singulier d'une lypémaniaque à l'autopsie de laquelle on trouva la fin de l'intestin grêle littéralement obstruée par des lombrics.

Ces exemples remarquables prouvent qu'il serait parfois dangereux de pousser trop loin le dédain de l'emploi des vermifuges contre des troubles mal déterminés du tube digestif et du système nerveux.

Mais nous devons ajouter que certains organismes ont une tolérance extrême pour les entozoaires ; c'est ce que prouve une curieuse observation de M. Lequerré, qui a vu un enfant de cinq ans, atteint d'un coup de pied de cheval à la face, rendre par le vomissement une trentaine d'ascarides lombricoïdes qui, jusque-là, n'avait donné lieu à aucun symptôme apparent.

Ces diverses communications ont donné lieu à des remarques importantes de MM. Anizon, Calloch, Hélie et Laënnec.

Nous arrivons maintenant à la grande actualité médicale, à l'importante question qui a été le principal objet des discussions de nos confrères. Vous devinez, Messieurs,

que nous voulons parler du terrible fléau qui plane encore sur notre ville : du choléra. Il nous serait impossible de vous donner une idée de la variété des faits qui ont été cités dans nos réunions, de l'animation des séances, de la conviction profonde avec laquelle des opinions opposées ont été soutenues. Nous ne ferons qu'indiquer les principaux faits cités dans les débats, mais nous insisterons davantage sur la question principale.

Le choléra est-il seulement infectieux ? Est-il contagieux ? Se propage-t-il principalement par contagion ? Les quarantaines sont-elles ou non utiles pour arrêter la marche de la maladie?

Mais qu'il nous soit permis, auparavant, de dire ici que les membres de la Section de Médecine se sont montrés pleins de zèle au moment où le danger menaçait le plus. Une séance supplémentaire a été demandée et décidée immédiatement. D'autres encore auraient eu lieu si l'épidémie n'avait battu en retraite. Il avait été convenu qu'une lettre serait adressée à M. le Maire, pour demander que les les ordonnances portant ce titre : *Cholérique indigent,* fussent exécutées aux frais de la ville. Nous devons dire, à sa louange, que l'Administration n'a pas attendu cette lettre pour nous adresser une circulaire où elle nous annonçait que les remèdes des pauvres leur seraient fournis gratuitement.

Cette justice rendue à l'humanité de ceux qui l'ont méritée, nous dirons que des faits nombreux, intéressants, nous ont été cités par MM. Hélie, Petit, Malherbe, Lequerré, Aubinais, Deluen, Saillard, Berneaudeaux, Le Houx, Laënnec, Vignard aîné, Rouxeau, Padioleau, Vignard jeune.

M. Hélie, dont le dévouement aux cholériques de l'Hôtel-Dieu confiés à ses soins n'a d'égale que la science, nous a soigneusement tenus au courant des oscillations de l'épidé-

mie. Nous lui devons des remarques importantes sur les symptômes observés, sur le traitement, sur les caractères différentiels de cette épidémie d'avec les précédentes. C'est ainsi qu'en 1832, M. Hélie a constaté qu'en général la période de réaction était franche, accompagnée de sueurs de bonne nature, tandis que cette année, comme en 1834, la réaction est de nature typhoïde, d'où la nécessité d'user largement de stimulants dans la période algide et d'alimenter le plus vite possible les malades.

M. Hélie a bien voulu encore nous communiquer, pour être inséré dans notre journal, un tableau indiquant avec soin le nom, la demeure, la profession, les dates d'entrée, de sortie ou de décès des malades.

Un tableau également bien fait, des cholériques traités dans le quartier des aliénés, nous a été remis par M. Petit, qui nous a toujours tenus au courant de la marche et des caractères de l'épidémie à Saint-Jacques.

M. Saillard a appelé l'attention sur des erreurs possibles en ce moment entre la fièvre pernicieuse cholérique et le vrai choléra. Parmi les faits nombreux qui ont été relatés, nous croyons devoir mentionner deux cas cités par MM. Le Houx et Vignard aîné. Il s'agit de deux femmes dont la sécrétion lactée n'a pas été supprimée pendant la période algide. Quant à la marche de l'épidémie, on a remarqué un caractère de dissémination rapide qui n'avait pas été observé jadis. M. Hélie a signalé des recrudescences arrivant avec des variations de température. Il avait noté le même phénomène en 1832.

Il est un fait acquis à tous ceux qui ont vu des malades dans un temps de choléra, c'est que les autres affections portent en quelque sorte le cachet de l'épidémie. M. Calloch a eu l'occasion de renouveler cette observation sur plusieurs malades atteints de scarlatine.

Enfin la Section s'est posé la question de la durée de la période d'incubation, étude difficile, mais de laquelle il résulte, pour la plupart des médecins, que cette période est courte, peut-être même nulle pour M. Calloch.

Mais le point principal sur lequel ont porté les discussions est la question de savoir si le choléra est contagieux ou seulement infectieux; si les quarantaines sont nécessaires ou inutiles : questions immenses pour les intérêts sacrés de l'humanité d'abord, pour ceux du commerce ensuite.

L'opinion de la contagion a été défendue par M. Calloch. M. Hélie n'admet que d'une manière très restreinte la contagion ; il croit surtout à l'infection.

M. Calloch s'est appuyé, pour défendre sa thèse, sur des faits de propagation de choléra par des navires, par les troupes d'hommes en marche. Il a insisté sur le fait d'un matelot venant de Nantes, atteint de choléra, et communiquant la maladie à plusieurs personnes de la salle où il avait été admis, à l'hôpital de Paimbœuf. Or, avant l'arrivée de ce malade, il n'y avait aucun cas de choléra à Paimbœuf.

M. Calloch a cité encore le fait de blanchisseuses frappées de l'épidémie, après avoir lavé le linge de malades atteints de choléra.

M. Padioleau a relaté l'histoire de deux blanchisseuses de Saint-Brieuc, prises de choléra après avoir lavé le linge d'une personne morte du choléra à Nantes ; jusque-là l'épidémie n'avait pas sévi à Saint-Brieuc.

M. Malherbe a également donné l'appui de son imposante autorité à la doctrine défendue par M. Calloch, qui croit, conséquemment, à la nécessité indispensable des quarantaines. Il a rappelé comment la Sicile et la Grèce se sont préservées de l'épidémie, en interrompant toute com-

munication avec les pays infectés. Enfin, une fois l'épidémie déclarée dans une ville, M. Calloch a conclu à l'isolement, dans des salles spéciales, des cholériques soignés dans les hôpitaux. Il a fait remarquer les bons effets de cette mesure, adoptée cette année pour l'Hôtel-Dieu de Nantes.

M. Hélie a opposé à ces faits que des quarantaines sévères établies sur nos côtes et nos frontières, en 1832, n'ont pas préservé notre pays. Que des malades, placés dans d'autres services que celui des cholériques, ont été frappés par l'épidémie sans avoir eu de communications avec les personnes atteintes de choléra. Deux villages de Vendée ont été infectés sans qu'on ait pu accuser aucun voyageur d'avoir importé le mal. Enfin, M. Hélie pense que la Sicile et la Grèce auraient pu être épargnées, lors même que les relations commerciales n'auraient pas été entravées.

Il n'y a peut-être là, dit-il, qu'une coïncidence et non un rapport de cause à effet.

Cependant M. Hélie n'a pas nié d'une manière absolue la contagion. Il croit bien que des personnes veillant les cholériques peuvent être victimes de la maladie, mais il attribue surtout la propagation du mal à l'infection.

MM. Deluen et Lequerré ont également soutenu la cause de l'infection.

Que croire entre ces deux opinions si bien défendues, et avec une conviction si profonde ?

L'étude de la toxicologie prouve, tous les jours, que les esprits les plus difficiles peuvent légitimement conclure des animaux supérieurs à l'homme.

Or, M. Charles Robin, après avoir filtré le liquide vomi par des cholériques et l'avoir introduit dans la trachée artère ou dans une veine chez plusieurs chiens, a vu tous les symptômes du choléra se développer et les animaux

succomber rapidement. L'épreuve était mortelle pour les animaux anémiés par un mauvais régime ou par d'autres causes. Des nausées, de la diarrhée, puis le rétablissement, étaient notés chez les chiens vigoureux et bien nourris.

Cette expérience établit nettement un premier fait noté déjà par les cliniciens : la prédisposition au choléra créée par l'anémie. Elle démontre, en outre, d'une manière irréfragable, la vérité de la doctrine de la contagion.

Il est donc logique d'admettre que les quarantaines sévères, les cordons sanitaires, l'isolement des malades dans les hôpitaux, rendent de vrais services.

Mais ces mesures suffiraient-elles dans toutes les épidémies ?

Supposons une ville populeuse frappée dans un temps chaud d'un choléra d'intensité extrême. L'isolement le plus complet d'avec le reste de la contrée empêchera-t-il l'atmosphère de se charger de miasmes et de devenir un véhicule suffisant pour infecter plus loin les populations ?

Dans un cas pareil, il semble difficile de ne pas reconnaître, avec M. Hélie, que les cordons sanitaires, les quarantaines les plus rigoureuses sont des barrières insuffisantes. La malheureuse épidémie de 1832 ne l'a que trop prouvé.

En terminant, Messieurs, j'éprouve un regret sincère, c'est que la Section de Médecine n'ait pu reconnaître qu'il existe enfin un traitement efficace dans la grande majorité des cas de choléra.

Pour défendre l'humanité contre les atteintes de ce fléau, nous devons beaucoup plus compter sur la puissance et les progrès de l'hygiène que sur la thérapeutique.

Le jour où cette même rapidité de communications qui

multiplie les épidémies apportera aux peuples de l'Orient les lumières de la science et de la raison ; le jour où les bords du Gange, foyer principal du mal, seront assainis par des travaux, où les eaux de ce fleuve ne seront plus souillées de cadavres, où les pèlerinages de l'islamisme seront sagement réglementés; le jour, enfin, où l'air de la Mecque ne sera plus vicié par d'innombrables et infectes hécatombes, il en sera probablement du choléra comme de la peste qui semble fuir les contrées où la civilisation se développe.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 25 NOVEMBRE 1866

EN

Séance solennelle et publique de la Société Académique

DE NANTES

PAR LE DOCTEUR ROUXEAU

président.

DE L'INFLUENCE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Il est un mot plein de magie ; un nom qui touche à tous les problèmes de la vie intime et publique de l'homme ; un nom qui, pour l'enfant, est le résumé de toutes les tendresses ; pour le jeune homme, l'idéal de tous les rêves, de toutes les espérances, de tous les enivrements ; pour l'adulte, le symbole de tous les dévouements, de toutes les consolations, du calme et de la sécurité après les fureurs de la tempête et les angoisses du naufrage ; un nom qui réveille encore dans le cœur qui va s'éteindre, ses plus chers, ses plus délicieux souvenirs ; une idole qui reçoit

tous les jours l'encens de milliers d'adorateurs et les imprécations désespérées de quelques blasphémateurs, mais qui ne connut jamais d'athée : j'ai nommé la *femme*.

La *femme!* Voilà le thème plus ou moins explicite de tant d'ouvrages de littérature grave ou légère; le but vers lequel un intérêt profond, éternel, entraîne irrésistiblement les penseurs : Michelet, avec sa physiologie tendrement sensualiste, j'aimerais mieux dire tendrement sensuelle; Proudhon, avec ses diatribes débordant de fiel et de colère; le vicomte de Ségur, les deux Legouvé, Sylvio Pellico, J. Simon, P. Thouzery, avec leurs panégyriques ardents et chevaleresques, etc. Mais aucun Œdipe encore n'a eu le dernier mot de ce sphynx ravissant; nul n'a su approfondir cet insondable mystère, dépeindre cet être insaisissable et mobile comme l'onde, si frêle et si puissant, capable de tous les extrêmes, de tous les héroïsmes et de toutes les faiblesses, de tous les dévouements et des plus cyniques égoïsmes, planant avec des ailes d'archange au plus haut des régions éthérées ou rampant tristement dans les bas-fonds de la société; en un mot, cet *éternel féminin* autour duquel Goëthe fait graviter l'humanité toute entière.

Je ne veux pas m'égarer à la recherche de cette inconnue.

Mais il est un côté de la question qui m'a toujours singulièrement séduit : c'est le rôle moralisateur et civilisateur de la femme ; le bien qu'elle sait faire quand on respecte, quand on développe sa riche nature; les désastres qu'entraîne sa perversion.

Grandes ou déchues, les femmes ont toujours été le thermomètre de la civilisation; c'est à leur cœur qu'il faut sentir battre celui d'une société.

I.

Et d'abord, il est un fait qui échappe à toute controverse : c'est que ce sont les mœurs d'un peuple qui font sa véritable grandeur, sa félicité, sa force et son influence dans les affaires du monde; que, sans les mœurs, une nation, quelque puissante qu'elle paraisse, n'est plus qu'un colosse aux pieds d'argile.

Les preuves se présentent en foule. Ouvrez les archives de l'histoire : partout et toujours grandeur et décadence d'un peuple ont été synonymes de pureté ou de dépravation de la famille et du citoyen.

Or, « les mœurs dépendent de la femme : elle est le » meilleur et le plus sûr professeur de morale (1). » — « Nos vertus sont toujours en raison de son pouvoir et de » son influence (2). »

A l'appui de cette thèse générale, je pourrais vous citer ce peuple si petit par le nombre, si grand par sa gloire; dont l'existence, sous un ciel enchanteur, était un ravissement perpétuel; chez lequel, selon la magnifique expression d'A. de Musset,

.... Le ciel sur la terre,
Marchait et respirait dans un peuple de Dieux.

à qui la Providence avait donné le secret de toutes les splendeurs, de toutes les illustrations; des noms comme Athènes et Sparte, Marathon et Salamine, Thémistocle et Miltiade, Homère et Sophocle, Démosthène et Solon, Phydias et Appelles, etc.; ce peuple qui ne voyait, n'enten-

(1) Jules Simon, l'*Ouvrière*.

(2) Continuateur du vicomte de Ségur, les *Femmes*.

dait que des merveilles; chez qui un mot, un geste d'une femme faisaient plus de héros que toutes les harangues de Tyrtée.

Je pourrais vous citer la ville éternelle qui, en regard des Camille, des Curius, des Cincinnatus, des Fabricius et des Caton, nommait avec orgueil Véturie, Cornélie, Porcia, etc., toutes celles qui faisaient sa gloire et son admiration, devant lesquelles les faisceaux consulaires s'abaissaient comme devant la majesté du Sénat.

Pourquoi chercher si loin des exemples ? — Jadis, sur cette terre privilégiée, vivaient des femmes belles à désespérer les plus célèbres beautés de Rome, vertueuses jusqu'au fanatisme ; des femmes dont les traits sublimes ont été chantés par tous les historiens, tous les poètes de l'antiquité. C'étaient nos mères, c'étaient les épouses idolâtrées de ces Gaulois dont la grandeur passée a laissé des traces ineffaçables sur les bords de la Mer Noire, sur le front du Caucase, dans l'Asie Mineure, la Macédoine, la Germanie, l'Espagne, l'Italie, presque dans tout l'Ancien-Monde; de ces Gaulois si fiers qui ne craignaient que la chûte du ciel et la honte d'une mauvaise action.

Mais pourquoi le peuple-roi qui avait vaincu Annibal et Mithridate, conquis Carthage, la Grèce et l'univers presque entier, se fondit-il tout-à-coup devant quelques hordes de sauvages vomies par le Nord ? Demandez-en le secret à Tacite et à Juvénal.

Pourquoi la France de Louis XV ne sait-elle plus vaincre sur les champs de bataille ? Pourquoi le descendant de Henri IV, le plus admirable de nos rois, est-il pour l'Europe un objet de risée, son influence nulle, son amitié un déplorable sarcasme ? Interrogez le règne de trois favorites dont l'histoire n'enregistre les noms qu'en se voilant la face.

II.

Mais abandonnons les généralités; entrons au cœur de notre sujet : la femme se montre immédiatement à nous maîtresse absolue de toutes les forces vives de la société, du présent comme de l'avenir : de l'enfance par l'éducation, de la jeunesse par l'amour, de l'âge mûr par son rôle de compagne, d'inspiratrice et de soutien ; sans compter qu'elle touche, souvent d'une manière décisive, à toutes les grandes questions qui s'agitent dans le monde : religion, économie sociale, enseignement, beaux-arts, charité, etc.

III.

Les femmes sont maîtresses de l'enfance, par l'éducation, la tendresse et les soins.

« Tout ce qu'il y a de charmant sur la terre, la nature, » dans sa sollicitude, le prodigue à notre jeune âge : pour » nous reposer, le sein d'une mère, son doux regard pour » nous guider et sa tendresse pour nous instruire (1). »

Il est un tableau ravissant dont les divers détails ont tenté le pinceau de plus d'un artiste : une jeune mère élevant son fils. — Voyez cette frêle et charmante créature : son premier geste est une caresse; son premier bégaiement un mot d'amour et une prière.

Des défauts et des qualités vont surgir en foule dans cette petite organisation si exubérante. Avec quelle finesse de tact, avec quelle douceur patiente les uns sont minés, atrophiés, les autres cultivées et mises en lumière ! Avec quelle énergie l'empreinte maternelle se fixe à tout jamais

(1) Aimé Martin.

sur cette jeune âme habituée à refléter, comme une glace fidèle, les pensées et les sentiments de sa douce initiatrice ! — Le temps des premières études arrive : labeur ingrat, arrosé de bien des larmes! mais on enseigne si bien, quand c'est le cœur qui dicte! Plus tard, elle descendra sur les bancs avec lui, abordera les études les plus ingrates, stimulera son émulation par son exemple et par de douces railleries... Combien de mères ont fait ainsi presque toutes leurs classes !

Suivez aussi les progrès accomplis, en toute chose, avec un tel guide ! C'est qu'elle a le feu sacré, cette merveilleuse institutrice ; c'est qu'elle a deux auxiliaires que le génie ne remplace pas : l'amour qu'elle ressent et celui qu'elle inspire !

Intelligente et forte, elle fera des citoyens, de grands hommes, des héros. Vous vous rappelez tous ces mots si brefs, si puissants des mères spartiates à leurs fils, en leur remettant leur bouclier : *Avec ou dessus !* — « *Elle est bien* » *courte,* » — disait un jeune soldat, en recevant son épée des mains de sa mère : « *Enfant, tu feras un pas de plus.* » — Ces mots qui nous donnent le frisson, à nous qui savons *courir sur le fer,* comme les vieux Gaulois, enfantaient à chaque guerre de nouveaux Léonidas.

« ... Toutes les belles intelligences, toutes les âmes » élevées, tous les nobles cœurs, tous les hommes d'un » génie pur, ont eu près de leur berceau une mère chré- » tienne, un de ces anges de la terre, au front calme et » doux, qui leur apprennent à croire, à aimer et à bé- » nir (1). »

Ces belles paroles, d'un écrivain trop connu par ses

(1) Eugène de Mirecourt, *Lamartine.*

pamphlets, trouvent à chaque pas une éclatante justification.

Saint-Louis, Henri IV, Corneille, Napoléon, Lamartine, etc., ont eu des mères dont l'histoire est aussi fière que de ses grands hommes.

Ignorants, inutiles, sont les enfants des femmes ignorantes et faibles. Vicieuses et dépravées, elles dessèchent le cœur de leurs enfants, faussent et abâtardissent les natures les plus richement douées.

Faut-il, comme un nâvrant contraste avec Blanche de Castille et Jeanne d'Albret, vous rappeler ces deux reines impies que la France a subies comme un double outrage, comme un double désastre?

— Où était-il, le fils d'Isabeau de Bavière, pendant que l'Anglais vociférait de joie autour du bûcher de Jeanne?

L'ingrat, il oubliait, aux pieds d'une maîtresse,
La vierge qui mourait pour lui... (1).

— Que sont devenus les enfants de l'Italienne qui a fait la Saint-Barthélemy? Hélas! la race de ce François Ier, si magnifique, si chevaleresque, si amoureux des arts, si Gaulois dans l'épanouissement de son intelligence, de sa bravoure et de sa générosité, s'est abîmée dans le sang et la boue, au milieu des exécrations de l'Europe entière.

IV.

A peine épanoui au soleil de l'adolescence, le jeune homme voit de nouveaux et splendides horizons s'ouvrir à ses regards enchantés: une religion nouvelle naît et grandit au fond de son cœur. — Toutes les forces de son

(1) C. Delavigne, *Messéniennes, Jeanne d'Arc.*

intelligence, toutes les aspirations de son âme, toutes les richesses d'une imagination exaltée jusqu'au délire, vont se concentrer sur un idéal dont hier encore il ignorait l'existence.

C'est désormais une femme qui, dans les plis grâcieux de son voile, lui apportera la paix ou la guerre, tout un avenir de gloire, de vertus et d'ivresse, ou toute une longue chaîne de misères et de douleurs.

Heureux, trois fois heureux, si une âme d'élite devient alors l'arbitre de sa destinée! Quels prodiges n'accomplira-t-il pas sous l'empire de ce sentiment divin qui donnait à Michel-Ange la double auréole du génie et du patriotisme; qui, rien qu'avec le souvenir de Béatrix, arrachait Dante à l'abîme ouvert sous ses pas et lui inspirait sa *Divine Comédie;* qui faisait jaillir de la rude enveloppe d'un simple forgeron ce Quentin-Matsys que la Flandre nomme avec orgueil parmi ses plus grands peintres, etc., etc.!

Mais malheur à celui qui, dédaignant les voies sacrées et purifiantes de l'amour vrai, livre sans partage son cœur et son esprit aux Circés de tous les rangs ; à ces femmes dénuées de sens moral, qui rient de leur rôle providentiel et veulent, au lieu de citoyens, des esclaves de leurs vices et de leur coquetterie; qui comptent leurs triomphes par les existences gaspillées, les cœurs desséchés, les intelligences éteintes ; pour qui la démoralisation est un jeu, la trahison, un besoin; le mensonge et la calomnie une habitude!... *Lasciate ogni speranza* ! plus d'avenir! La foi s'éteint avec l'amour des grandes choses; le niveau intellectuel s'abaisse, en même temps que la porte s'ouvre toute grande aux sentiments bas. — Poète, au lieu des chants sublimes de Pétrarque ou des strophes immortelles du *Lac*, il fera entendre les anathèmes de Tibulle, de

Catulle, de Gallus, ou se jettera dans les poésies licencieuses de Boccace ; artiste, il ne trouvera point d'inspiration dans les émotions énervantes du désordre ; homme de science, il pâlira sans succès sur des problèmes dont sa première jeunesse se faisait un jeu ; homme politique, il affligera le monde par des capitulations de conscience ou des trahisons honteuses, comme l'auteur du Décaméron... Où ira-t-il, sans une énergie peu commune d'âme et de convictions premières, ou si une autre Béatrix ne vient renouveler le miracle de la rédemption de Dante ?...

Complétons le tableau. — Voyez dans quel gouffre va sombrer la jeunesse séparée des femmes par une aveugle sollicitude, privée de ce phare lumineux qui l'a sauvée de tant de naufrages ! — Pourquoi ces barrières, ces portes fermées, comme celles d'un cloître, sur la vie intérieure des jeunes filles ? Pourquoi, par une inconséquence étrange, ces salons ouverts à tout venant, à certaines époques ? Pourquoi ce brusque passage d'une confiance irréfléchie à une défiance injurieuse ? Est-ce que l'honneur, la générosité, le respect pour les femmes auraient déserté sans retour ce glorieux sol français qui a vu naître la chevalerie ? — Ne comprendrons-nous jamais qu'on ne viole pas impunément les lois providentielles ; que, dans la société exclusive de ses semblables, la jeune fille s'annihile ; que soustrait à l'ascendant des femmes, le jeune homme se déprave et s'énerve, au contact de jeunes désœuvrés ? Hélas ! le niveau moral et intellectuel descend à mesure que ces barrières s'élèvent. Des adolescents de dix-huit ans font avec orgueil litière des croyances et des sentiments les plus sacrés, pendant que cette urbanité, cette verve si pétillante et si gracieuse, cet inimitable esprit de conversation qui faisaient le

désespoir de nos voisins, en dépit de leurs sarcasmes; toutes ces brillantes qualités, si éminemment françaises, s'évanouissent, loin des femmes, dans la fumée du cigare et la poussière des hippodromes.

V.

Formé à l'école d'une vaillante et sainte mère; épuré par le culte de ce qu'il y a au monde de plus charmant et de plus moralisateur, la jeune fille; grandi par l'amour, complété peut-être par la souffrance, le jeune homme aborde une autre sphère. Le mariage est-il pour lui une coupe d'amertume qu'il repousse, tant qu'il peut s'abreuver à celle du plaisir; une lourde chaîne imposée par l'usage et l'intérêt, mais dont il sera toujours temps de garrotter l'âge des désillusions; un de ces étranges compromis, où la voix du cœur et de l'imagination est étouffée par le tintement de l'or : sorte « d'entente cordiale (1) » ou plutôt de duperie réciproque de deux dots assistant froidement à la mésintelligence de deux natures antipathiques? Poser ces questions, c'est les résoudre. « Cette association » sacrée, pour la recherche des choses divines et humai- » nes (2), » réclame deux cœurs battant à l'unisson. Là seulement est l'épanouissement de l'âme, de l'intelligence, de toutes les forces vives; là seulement est la civilisation, la vie complète. — Poète, artiste, il trouvera une inspiratrice; homme du monde, une conseillère sûre qu'il s'applaudira souvent d'avoir écoutée; malheureux et persécuté, un soutien sans défaillance, peut-être une Eponine, une

(1) Ch. Narey, *Amours faciles.*

(2) Ern. Legouvé, *Hist. mor. des femmes.*

Mme de la Vallette, presque à coup sûr une de ces nobles compagnes qui semblent avoir dérobé au ciel tous ses trésors d'amour, de dévouement, de courage, de miséricorde et de pardon.

Supposons au contraire... Mais que dis-je? Sylvio Pellico n'a-t-il pas établi avec la double autorité d'un grand caractère et d'une grande intelligence que « jamais » femme, bonne au jour du mariage, n'a cessé de l'être » dans la compagnie d'un époux qui continue à avoir droit » à son amour ? (1) »

S'il est quelques rares et lamentables exceptions, bornons-nous à les plaindre, ne les discutons pas.

VI.

Si ce discours ne devait rester dans les limites étroites qui me sont tracées par la discrétion, j'aimerais à vous montrer l'influence indiscutée de la femme dans les phases multiples de sa vie publique.

Dans le domaine religieux, j'aimerais à mettre en relief l'ascendant des druidesses sur le monde gaulois, des pythonisses dans le culte hellénique ; le législateur de Rome divinisant la femme qui lui dictait son code, Déborah, juge et libératrice d'Israël, les femmes devenant les premières adeptes, les plus ferventes apôtres, les plus héroïques martyres de la religion du Christ ; Clotilde, enfin, courbant sous le joug de la croix le front du Sicambre, qui venait d'ajouter Tolbiac à Soissons.

J'aimerais à vous montrer ce sexe si faible luttant d'héroïsme avec les plus brillants guerriers : Jeanne Hachette, Jeanne de Penthièvre, Jeanne de Montfort, et

(1) Sylvio Pellico, *Devoirs des hommes.*

cette splendide figure de Jeanne d'Arc, à qui la Grèce eût élevé des autels. — J'aimerais à vous rappeler les femmes de la Révolution, soutenant et dépassant les hommes par leur indomptable courage et leur sublime abnégation : Marie-Antoinette, Mmes de Lamballe, Rolland et de Lavalette; Mlles de Sombreuil et Cazotte, et toi que je n'ose nommer; toi dont l'héroïsme s'est fourvoyé dans un meurtre, devant lequel le jugement de l'histoire reste indécis, malgré l'infamie de ta victime ! — J'aimerais à vous dire les merveilles de dévouement de ces pieuses filles, qui allèrent mourir ignorées, dans un coin de la Crimée, au milieu de nos soldats, dont elles relevaient le moral par leur énergie, qu'elles ramenaient à Dieu par leurs exemples et leurs prières. — Si je l'osais, je vous conduirais au milieu d'une grande ville éperdue, dans un hôpital encombré de cholériques, et là, je vous montrerais, penchée sur le lit des mourants, une consolatrice au front calme et inspiré... Mais passons, ce front porte la couronne, et un proverbe espagnol me crie : *Ne touchez pas à la Reine*...

J'aimerais à redire que dans toutes les œuvres de bienfaisance et de charité, vous rencontrez presque toujours l'initiative de la femme. — C'est par le cœur que son règne s'affirme et s'étend ; c'est par les œuvres du cœur qu'elle nous laisse si loin derrière elle. — Pourquoi le temps ne me permet-il pas de vous raconter l'histoire des salles d'asile et des crèches; de Mlle de Sainte-Beuve et, plus tard, de Mlle de Saintonge, fondant, malgré tous les dégoûts, tous les chagrins, toutes les humiliations, cette admirable institution des *écoles de filles* si providentielle pour les classes laborieuses, si grosse d'avenir, encore si peu généralisée, si digne pourtant de toute la sollicitude du moraliste et de l'autorité.

Je devrais une mention spéciale à leur action décisive sur les mœurs, sur les usages, la physionomie générale d'un peuple, sa politesse, ses vertus et sa dignité, ses vices et ses ridicules, ses arts et sa littérature.

Enfin, j'aimerais à vous démontrer que dans ce domaine des lettres, dont notre orgueil s'arroge le monopole, elles ont su se faire une assez large place. Les noms se pressent en foule dans votre mémoire attristée par l'influence funeste de l'auteur de *Valentine* et de *Lélia* sur notre génération.

VII.

Résumons : mère, amante, épouse, la femme tient dans ses mains le sort de la civilisation. En dépit de nos orgueilleuses prétentions, elle nous gouverne par nos vertus et par nos vices, et l'on a eu raison de dire que « tout le » bien qu'elle nous fait vient d'elle, tout le mal qu'elle » nous fait vient de nous. » — À tout âge, une femme est le mobile, l'inspiratrice et le but de la plupart de nos actes bons et mauvais ; à tout âge, l'attention et le suffrage d'une femme sont la première de nos ambitions, la plus flatteuse de nos récompenses. Mais ce merveilleux agent de déchéance ou de réhabilitation, quel parti l'homme en a-t-il tiré ? Quel rôle son orgueil, son despotisme ou ses passions lui ont-ils créé dans la famille, dans l'éducation, dans le mariage, dans le travail, dans la législation ?

VIII.

Si puissante pour le bien comme pour le mal, quelle éducation reçoit la femme, en général ?

C'est de la culture de son esprit que dépend notre sagesse,

et, sous prétexte d'une infériorité qui est notre ouvrage, nous épaississons autour de l'intelligence la plus susceptible de recevoir une riche culture, toutes les ténèbres de l'ignorance! — Et nous nous plaignons qu'elle laisse ses enfants dans la même ignorance, qu'elle entrave leur éducation, qu'elle éteigne son mari, au lieu d'être son inspiratrice! — C'est par elle que Dieu écrit dans notre cœur; et nous négligeons toutes les vertus qui ne demandent qu'à s'épanouir sur ce terrain splendide. Nous bornons nos soins à développer ses instincts futiles, la coquetterie, l'amour de la toilette, l'orgueil de sa beauté, et nous la déclarons ensuite uniquement bonne à respirer l'encens qu'on brûle à ses pieds; nous nous plaignons que la conversation des fats et des impertinents réussisse seule à la charmer. Devant elle, nous vantons *étourdiment,* pour ne rien dire de plus, nous admirons le luxe, les fêtes, la désinvolture d'un autre monde; et nous crions au scandale, quand elle se jette, *pour rester maîtresse chez elle,* dans ce luxe qui nous grise. — Nous plaçons notre honneur sous la sauvegarde de sa vertu, nous la voulons retranchée derrière la barrière inexpugnable de ses principes, nous sommes inexorables pour celle qui tombe; et, dans toutes les phases de sa vie, nous semblons nous complaire à la démoraliser par nos conversations, nos goûts, nos théories dissolvantes. — Nous l'entourons de piéges de toute sorte, piéges à sa sensibilité, à sa faiblesse, à ses défauts, même à ses qualités; piéges à ses souffrances, à son dénuement; presque toute notre littérature n'est que la glorification des idées les plus monstrueuses...

Puisque l'occasion s'en présente, permettez-moi, Messieurs, d'être à ce sujet l'interprète fidèle de vos impressions; elles trouveront, je le sais, de l'écho dans tous les cœurs honnêtes.

Romans ou pièces de théâtre, toutes ces œuvres, en effet, ne sont guère que l'analyse de nos fanges sociales, une dissection minutieuse et complaisante de toutes les ordures, des indiscrétions sur la vie intime ou publique de femmes plus que compromises, les tristesses et les désastres de la vertu modeste et méconnue, en regard des triomphes remportés par cette honteuse splendeur physique qui traîne dans le ruisseau. — Si encore on ne dévoilait toutes ces plaies sociales que pour y porter le fer et le feu ! Si encore une guérison quelconque pouvait faire pardonner la brutalité du procédé ! *Mme Bovary*, les *Lionnes pauvres*, le *Supplice d'une Femme*, les *Faux Bonshommes*, sont de dures et sanglantes exécutions qui vous laissent une émotion profonde et salutaire. Mais cette émotion, est-elle le but que se proposent la plupart des écrivains qui se disputent la faveur du public ? Les auteurs du *Père Goriot*, de *Valentine*, de *Madelon*, du *Roman de la Duchesse*, de l'*Affaire Clémenceau*, de la *Dame aux Camellias*, etc., etc., n'ont eu évidemment pour objet que de servir au goût dépravé de trop nombreux lecteurs un aliment de haut goût et de conquérir un succès de scandale et d'argent.

Ah ! honte à vous qui oubliez que vous n'êtes les rois de l'intelligence, qu'à la condition d'être les pionniers de la civilisation ; qui, nés pour éclairer et agrandir la société, l'avilissez pour vous y installer commodément avec vos vices et vos talents d'exploitation !

Honte à vous qui démolissez en quelques jours l'édifice si laborieusement élevé par les sages conseils et les nobles exemples de nos mères !

Les soufflets que vous donnez à la *femme*, sur la joue de quelques femmes ; toutes ces exhibitions cyniques, toute cette physiologie minutieuse et écœurante ne sont que la

confession naïve de vos goûts, de votre existence ou d'une vengeance illégitime. La morsure accidentelle d'une bête venimeuse donna-t-elle jamais le droit d'envelopper toute la création dans une proscription générale ?

Ah ! votre châtiment est dans l'excès même de votre réussite ! Soyez heureux et fiers ! Vos héros ramassés dans les bagnes sont plus populaires que Duguesclin, Bayard, Fénélon, Washington et Franklin ! Grâce à vous, l'artisan n'ignore aucun des faits et gestes de Jacques Ferrand, de Rocambole et des Thugs, et il ne sait pas les noms de ses bienfaiteurs : Saint-Vincent-de-Paul, l'abbé de la Salle, l'abbé de l'Epée, Jacquard, Louise Schœpler et la marquise de Pastoret ! — Grâce à vous, bien des femmes du monde connaissent mieux le boudoir de Mlle Cléopâtre que la prison de Jeanne d'Arc, cette sublime personnification de la France dans ce qu'elle a de plus pur, la virginité, de plus glorieux, l'affranchissement de son pays, de plus grand, le martyre ! Grâce à vous, enfin, les amours multiples et l'agonie de la *Dame aux Camellias* arrachent au parterre des bravos frénétiques et des comparaisons nâvrantes pour nos femmes et nos sœurs !

IX.

La part faite à la femme, dans le mariage, est-elle plus brillante ?

Voyez marcher à l'autel cette pure et radieuse figure, épanouie comme une rose au milieu des flots de mousseline et de dentelles. Connaissez-vous un spectacle plus attachant, plus fait pour éveiller chez vous tout un monde de rêveries. — Aucun souffle n'a effleuré cette blancheur immaculée. Si son imagination s'est donné libre carrière, c'est, à coup sûr, à la poursuite, en commun, de rêves

dorés auxquels le ciel doit sourire. — Pour elle ce n'est pas la fin, c'est, au contraire, le commencement de la vie, de la vie du cœur, des illusions et de l'ivresse. — Aucune pensée étrangère ne fait ombre à l'image librement acceptée, et rien n'égale la loyauté avec laquelle sa main tombe dans celle qui lui est tendue.

Quel sera le lendemain? quelle réciprocité l'attend? Hélas! ne disons rien, car il faudrait tout dire; et je ne saurais viser à la triste bonne fortune d'ajouter une page aux révélations du *Diable boiteux*.

D'un autre côté, la plume s'arrête découragée devant l'attristant tableau de l'idole de la veille découronnée et renversée de son piédestal, dépoétisée par une orgueilleuse et brutale prise de possession, annihilée par une loi sauvage que le temps emportera, je l'espère, comme toutes les barbaries, toutes les servitudes d'un autre âge.

X.

Abordons le cercle où se meut l'activité laborieuse de la femme. — Chaque jour ce cercle se rétrécit; un nouveau travail lui échappe, une nouvelle carrière lui est fermée; partout la rétribution diminue, en même temps que les besoins grandissent et se multiplient. On lui dispute centime à centime le maigre salaire qui représente à peine le pain de la journée : elle lutte pourtant avec désespoir; la faim la torture, elle et de chétifs enfants qui la regardent avec une morne tristesse; elle lutte jusqu'à ce que ses yeux lui refusent service, ou qu'elle se voie remplacée par des hommes, même dans les branches d'industrie et de commerce qui semblent sa spécialité. — Bientôt il ne lui restera plus que le rôle d'institutrice et le travail dans les fabriques. Le travail dans les fabriques! c'est la femme

exploitée corps et âme, avilie par une honteuse promiscuité ; c'est la mansarde déserte, suant la misère, offrant le résumé de toutes les douleurs ; ce sont les enfants abandonnés, rapportant le soir du ruisseau, où ils se sont ébattus toute la journée, l'ordure et le germe précoce du vice ; c'est le mari écœuré, désertant la famille, cherchant l'oubli dans l'ivrognerie ; c'est la civilisation rétrogradant jusqu'aux plus mauvais jours de Rome et de Carthage ! — Et l'on s'étonne de la source impure où va souvent puiser la femme du peuple dénuée d'éducation morale et religieuse, croupissant dans l'ignorance, entourée de mauvais exemples, gâtée par les mauvais conseils et traquée par la faim !... Ah ! si, avant de jeter la pierre à cette infortunée, on voulait interroger sans colère le sombre mystère de sa vie, ses luttes, ses veilles et ses désespoirs, se bornerait-on à de belles phrases sur l'inconduite (1) ?

XI.

Quand donc l'homme aura-t-il l'intelligence de son rôle? Quand donc comprendra-t-il que son plus implacable ennemi c'est l'ignorance qui l'enveloppe, l'attriste et l'amoindrit ; l'ignorance dans laquelle il parque, avec la femme, la meilleure moitié de son esprit et de son cœur, et surtout l'infériorité qu'il décrète contre elle, sans se douter qu'il signe en même temps sa propre déchéance ? Quand cessera-t-il d'invoquer l'arrêt tombé des lèvres de l'Eternel, le lendemain de la désobéissance de nos premiers parents, arrêt effacé, comme toutes les douleurs de la loi antique, par le sang de celui qui est venu relever la femme de son abjection et prêcher une loi d'amour et d'égalité ?

(1) Voir les détails donnés par J. Simon dans l'*Ouvrière*.

Oui, la femme, qui nous dépasse de toute la hauteur de ses qualités affectives et de son admirable mandat, la femme est notre égale devant Dieu, devant la morale, devant la justice. — 93 l'a faite notre égale devant l'échafaud ! — Ayons donc, je ne dis pas la générosité, mais la sagesse de la proclamer aussi notre égale devant la loi, devant le droit à l'instruction et à l'éducation : nous ne pouvons l'élever sans grandir avec elle.

Guerre sans trève, sans merci, à l'ignorance ! De la lumière à flots pour sonder toutes les misères, tous les dangers cachés au sein des ténèbres ; de la lumière contre des lois absorbantes et tyranniques qui flétrissent l'homme encore plus que la femme. — De la lumière contre les tendances effrayantes d'une presse démoralisatrice, triste gagne-pain d'une pléiade d'auteurs déclassés. — De la lumière pour les filles du peuple destinées à devenir ses apôtres, pour transformer l'éducation de nos jeunes filles, éducation trop souvent basée sur l'amour d'un luxe douteux et disproportionné qui provoque parfois des sourires équivoques et de désobligeantes méprises. — De la lumière contre l'indigne préjugé qui sépare la jeunesse en deux camps, et livre sûrement et sans défense l'adolescent à tous les désordres inhérents à un ostracisme contre nature !

Ah ! rendez-lui, avec le salutaire ascendant des femmes, tous les jougs qu'elles savent lui faire aimer, surtout celui de la morale et de la vertu. Laissez ces inimitables professeurs infiltrer doucement dans son âme l'amour et l'habitude du bien, le respect de lui-même, et vous n'aurez besoin, contre les hommes régénérés par un nouveau baptême, ni de verroux, ni de dragons gardant le jardin des Hespérides.

Et vous, nobles et sublimes penseurs, vous dont toutes les méditations n'ont qu'un but, le bonheur de l'humanité ;

vous que n'arrêtent, ni les douleurs de l'apostolat, ni l'ingratitude des hommes, ni les injustices des aveugles et des jaloux ; vous que la mort surprendra pensant encore à vos frères, qui vous endormirez en souriant, au souvenir d'une magnifique tâche accomplie ; réunissez vos efforts pour rétablir le travail de la femme sur ses véritables bases : que l'ouvrière redevienne une femme ! Que le travail, ce premier des devoirs, ce premier des agents de moralisation, ne soit pas un cachet de honte au front de notre société, un écueil sur lequel vienne se briser, avec la vertu des femmes du peuple, l'instruction, le bonheur, l'avenir de la famille !

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

PENDANT L'ANNÉE 1865-1866,

PAR M. ED. DUFOUR,

Secrétaire général.

MESSIEURS,

Chaque année vous êtes conviés à entendre le compte-rendu sommaire des travaux de notre Société Académique, et chaque année aussi se renouvelle la perplexité du secrétaire général, partagé entre le devoir de donner à l'analyse de chaque sujet le développement indispensable, et le désir de ne point abuser de votre bienveillante attention. Puissions-nous être assez heureux pour trouver ce moyen terme, dans lequel il est toujours si difficile de se maintenir.

Le souvenir de notre dernière séance publique, du 26 novembre 1865, à laquelle assistaient les principales autorités, dont le concours empressé nous est depuis longtemps acquis, ne peut être encore effacé, Messieurs, de votre mémoire.

Une brillante allocution de notre président, M. Bobierre, nous entraînait avec lui dans le domaine de l'idéal.

A l'aise en ce riant empire de l'imagination, il trouvait sur sa palette des tons harmonieux pour peindre les haltes fantaisistes de l'artiste et du poète dans ces sentiers fleuris, et les perspectives lointaines vers lesquelles tendent le savant et le philosophe. Choyée par les uns, refrénée par les autres, la folle du logis fait le charme de notre existence ; elle sourit à nos travaux. Sans elle l'art ne serait que la reproduction servile d'une nature souvent factice, et ne saurait découvrir la pureté du type sous des formes abâtardies ; — la science, amas confus de faits, aurait à peine conçu la notion des causes les plus prochaines, sans jamais atteindre ces sublimes hauteurs d'où le regard, plongeant sur le chemin parcouru, donne à l'homme, avec la connaissance de sa misérable origine, le juste sentiment de ce qu'il a fait et de ce qu'il peut devenir.

Les applaudissements les plus mérités ont prouvé à M. Bobierre qu'il avait été compris du public d'élite, qui se presse dans cette enceinte chaque fois que l'occasion lui est offerte, grâce à l'intelligente initiative de la Société des Beaux-Arts, de se laisser charmer par la musique inspirée des grands maîtres, et de se sentir entraîner par l'éloquence persuasive, des apôtres convaincus de la science ou de l'humanité.

Le secrétaire général, M. Gautté, vous exposait ensuite, avec un talent dont nous voudrions avoir le secret, les travaux de la Société Académique.

Nous-même, enfin, rendions compte des résultats assez faibles, il faut bien le dire, du concours annuel.

Le grâcieux empressement de quelques artistes distingués, nous a permis heureusement, Messieurs, de reposer par l'audition d'excellente musique, l'attention que votre sympathique intérêt veut bien nous accorder.

C'est ainsi que nous applaudissions avec toute justice le talent plein de distinction et de mesure de Mlle Legrand, la voix assouplie à toutes les difficultés de Mme Maréchal, et le jeu brillant et recherché de Mlle Nondin.

Les excellents artistes MM. Bernard, Weingaertner, Dolmestch, Piédeleu et Maréchal, recueillaient leur part de vos suffrages, et l'Orphéon nantais, sous l'habile direction de M. Pérès, enlevait les bravos de l'assistance, qui lui redemandait d'une voix unanime le beau chœur d'Adam, les *Enfants de Paris*.

Pourquoi faut-il que nous ayons à jeter un voile funèbre sur ces réminiscences. La mort regrettable de M. Achille Comte est venue attrister le début de notre année académique.

Esprit distingué, brillant causeur, il continuait dans sa chaire, avec un succès incontesté, l'œuvre de vulgarisation à laquelle il avait voué sa vie. A ce titre, il a droit à la juste reconnaissance de tous les amis de l'histoire naturelle ; de cette science utile autant qu'intéressante, à laquelle sa parole facile et abondante ajoutait un attrait de plus. . . . .

M. Achille Comte laissait un auditoire préparé à comprendre les résultats positifs de la science moderne et empressé de les connaître. Personne n'était plus apte que notre excellent confrère, M. le docteur Calloch, à continuer cet enseignement, et nous sommes heureux de constater que ses efforts ont été couronnés du plus légitime succès.

Au commencement de l'année aussi, nous avons eu à regretter la démission de M. Gatineau fils. Nos rangs se sont accrus cependant, et les hommes les plus justement considérés n'ont pas dédaigné de se joindre à nous.

M. Bourlon de Rouvre, préfet de la Loire-Inférieure, et M. Dufour, maire de Nantes, nous ont fait l'honneur d'ac-

cepter le titre de membres résidants, qui leur a été conféré par un vote unanime.

Nos protecteurs naturels sont devenus nos alliés, j'oserais presque dire nos amis, tant est grande leur bienveillance; et grâce à l'urbanité des uns, à la loyauté de tous, l'accord ne cessera d'exister, nous en avons la ferme conviction, entre les représentants respectables de la puissance sociale, et les conservateurs jaloux de l'indépendance intellectuelle.

Nous comptons encore au nombre de nos collègues nouveaux: MM. Arthur et Frédéric Caillard, négociants; M. Sibille, avoué; MM. Alexandre Blanchard et Ferrer, avocats; M. de Broca, lieutenant de vaisseau, capitaine de port, appelés à siéger parmi nous.

M. le général Antonio Taboada, de l'armée du Mexique; M. le docteur Chailloux, de Paris; le docteur Ricque, le docteur Collineau, de Paris; le docteur Paul Bories, de Saint-Denis (Réunion); le docteur Chailloux, de Tourny (Eure); le docteur Dumont de Monteux, de Rennes, et M. Hérouard, de Belle-Ile-en-Mer, ont obtenu le titre de membres correspondants.

En reprenant le cours de ses séances, notre Société a choisi pour les présider, M. le docteur Ch. Rouxeau, suppléé au besoin par l'honorable M. Goupilleau, vice-président.

Elle nous a confié les fonctions de secrétaire général, en nous adjoignant M. Ch. Bertrand.

La garde du trésor est restée par acclamation confiée aux soins de M. É. Gautier, et nos bibliothèques ont été remises aux mains de MM. Delamarre et Grolleau.

Le comité central, chargé de la gestion de nos affaires, a été composé de :

MM. Renoul fils, de Sesmaisons, Demangeat, pour la Section d'Agriculture, Commerce et Industrie;

MM. Malherbe, Hélie, Viaud-Grand-Marais, pour la Section de Médecine ;

MM. l'abbé Fournier, Gautté, Manchon, pour la Section des Lettres, Sciences et Arts ;

MM. Pradal, Bourgault-Ducoudray, Thomas, pour la Section des Sciences naturelles.

Enfin, les trois dernières Sections, qui seules ont des réunions particulières, ont désigné pour les présider :

Celle de Médecine, M. le docteur Calloch ;

Celle des Lettres, M. Manchon ;

Et la Section des Sciences naturelles, M. Grolleau.

Après avoir payé notre dette au passé, il est temps, Messieurs, de recueillir le tribut apporté par chacune de nos sections au commun patrimoine.

I. — Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.

M. Bobierre, que ses excursions dans le domaine de l'idéal, n'empêchent pas de se livrer aux recherches les plus positives sur les applications de la science chimique, et qui contribue de tout son pouvoir au perfectionnement de l'agriculture arriérée, osons le dire, de notre pays, s'est préoccupé de la production abondante et peu coûteuse de phosphates calcaires facilement assimilables par les végétaux.

S'il est bien démontré que les plantes trouvent dans l'air leur carbone et même une partie de leur azote, et que les engrais leur fournissent surtout ce dernier corps, en même temps que les phosphates et les autres matières minérales nécessaires à la consolidation de leurs tissus ; si le sol n'est plus guère que le support de la végétation et que les amendements modifient seulement son état physique, de manière à faciliter l'absorption par les racines, des

parties nutritives, il est évident que la culture intensive est seule rationnelle, et qu'il y a tout avantage, en renouvelant les éléments absorbés, à tirer du sol le plus possible, sur un espace restreint ; sans crainte d'escompter pour cela le présent au détriment de l'avenir.

C'est en se plaçant à ce point de vue que M. Bobierre a cherché à augmenter la masse de phosphates calcaires, que l'industrie livre à l'agriculture en quantité de plus en plus considérable.

Ces phosphates, que les pluies entraîneraient sans profit pour la végétation, s'ils étaient immédiatement solubles, doivent être introduits dans le sol à un état de division tel, que les influences atmosphériques les puissent rendre solubles et absorbables par les racines, au fur et à mesure des besoins de la plante.

Les nodules, les coprolithes, produits et résidus d'organisations éteintes, présentent, après avoir subi quelques préparations mécaniques, les phosphates dans l'état convenable ; mais leurs gisements assez nombreux sont relativement peu abondants.

Les phosphates minéraux, demi cristallins, désignés sous le nom de phosphorites, dont on a trouvé, au contraire, en Espagne des couches à peu près inépuisables, ne sont pas assez facilement assimilables par les végétaux.

Un grand nombre d'acides minéraux pourraient bien les rendre d'abord solubles, en leur enlevant une partie de la chaux ; mais la même quantité d'acide ne pouvant servir qu'une fois à cet usage, le prix de revient serait trop élevé pour les besoins agricoles.

M. Bobierre a eu l'idée de faire dissoudre le phosphate naturel, par l'action de l'acide sulfureux, à l'état de sulfite et de phosphate acide de chaux; puis soumettant à l'ébullition le mélange dissous, de régénérer ainsi le phosphate

tribasique de chaux sous forme de précipité, c'est-à-dire à l'état de diversion extrême, en même temps que l'acide sulfureux mis en liberté et recueilli, pouvait être employé indéfiniment au même usage.

Ce sont bien là, en effet, les conditions d'une production économique; il reste à voir si la pratique industrielle réalisera les espérances conçues, et M. Bobierre a voulu seulement prendre date en nous faisant cette intéressante communication.

L'action de l'acide sulfureux sur les os, dans les mêmes conditions économiques, a fourni, d'une part, la gélatine, et, d'autre part, le phosphate assimilable.

Nous avons eu, sous les yeux, les résultats de ces ingénieuses expériences du savant chimiste, dont les utiles travaux et le brillant enseignement sont dignement appréciés, et lui ont valu, à la satisfaction sincère de ses nombreux amis, l'honneur d'être appelé à diriger l'École supérieure des Sciences et des Lettres.

L'industrie, Messieurs, aussi bien que l'agriculture, appelle l'attention de nos confrères, et M. Poirier, qui joint à des connaissances variées l'avantage d'une grande expérience pratique, a résumé, dans une courte notice, l'état actuel de nos connaissances sur la production de l'acier, qu'on voudrait, en raison de sa dureté beaucoup plus grande, substituer au fer dans beaucoup d'applications, s'il pouvait être obtenu en masses considérables, à des prix assez peu élevés.

C'est que, si la ténacité des meilleurs fers à la houille est déjà de 40 à 45 kilog. par millimètre carré, et celle des meilleurs fers au bois de 60 à 65 kilog., la résistance de l'acier peut atteindre et dépasser 100 kilog.

Il semble d'abord très-facile de produire l'acier, qui n'est que du fer contenant quelques millièmes de carbone, avec

une quantité indéterminée d'azote, soit en carburant le fer doux, soit en enlevant à la fonte une portion des quelques centièmes de carbone qu'elle contient.

Mais la carburation directe du fer par cémentation n'est point économique, en raison des manipulations longues et répétées qu'elle exige, et l'extraction immédiate de fer aciéreux ne peut être réalisée que sur de faibles masses, dans des localités où le combustible végétal est à bas prix, et le minerai d'une richesse et d'une pureté exceptionnelles.

La seule méthode d'avenir est l'affinage de la fonte.

Mais l'affinage au bas-foyer, qui nécessite l'emploi coûteux du charbon de bois, n'a pu donner, dans les usines allemandes, plus de 300 kilog. en 24 heures par chaque foyer, et le prix de revient a été de 445 à 500 fr. par tonne. Le procédé de Rives, en France, a élevé la production à 1,000 kilog. en 24 heures, au prix de 420 à 435 fr. la tonne. Enfin l'emploi du four à *puddler*, chauffé à la houille, réduit ce prix à 340 ou 345 fr., et permet d'obtenir plus de 2,000 kilog. dans le même temps.

C'était déjà un grand progrès ; on a fait mieux. Au lieu de décarburer plus ou moins complètement la fonte, par la réaction de son carbone, à une température élevée, sur des laitiers riches en oxyde de fer, et suffisamment fusibles, Bessemer a déterminé l'oxydation du carbone, après celle du manganèse et du silicium, par le passage, sous une pression suffisante, d'un courant d'air rapide, à travers le bain de fonte en fusion dont cette combustion élève encore la température. Ici plus de combustible, ou plutôt le combustible est le carbone lui-même dont la fonte doit être débarrassée, et, sous ce rapport, on réalise une économie considérable. L'opération se fait, d'ailleurs, avec une rapidité extrême et permet, en moins de 15 minutes, d'obtenir à la

fois de 3 à 4,000 kilog. d'acier fondu, qui peut être coulé et mis en œuvre immédiatement.

Un procédé tout récent paraît devoir présenter encore plus d'avantages, en ce qu'il permet de traiter les fontes phosphorées et sulfurées produites à la houille dans les hauts-fourneaux, tandis que les précédents ne s'appliquent qu'à des fontes au bois provenant surtout de minerais manganésifères.

Cette méthode débute comme celle des fours à puddler, et la réduction est achevée par l'hydrogène, qui enlève en même temps le soufre, l'arsenic et le phosphore, sous forme de combinaisons volatiles.

Peut-être une connaissance exacte de la nature de l'acier amènera-t-elle le perfectionnement des procédés de cémentation, ou permettra-t-elle de réaliser la production économique de l'acier naturel ou fer aciéreux, obtenu directement du minerai.

Quant à présent, la constitution de l'acier est encore incertaine. Les uns, M. Jullien notamment, pensent que le carbone s'y trouve seulement en dissolution, tantôt amorphe, quelquefois cristallisé. D'autres y voient une véritable combinaison chimique, un carbure de fer, ou même, peut-être, un azoto-carbure, selon M. Frémy. Notre confrère traitant la question surtout au point de vue industriel, insiste peu sur ces détails d'analyse, qui ne lui paraissent pas, sans doute, assez décisifs pour en avancer la solution, malgré les efforts des savants chimistes dont il a rappelé les travaux, et aux noms desquels il convient d'ajouter ceux de MM. Caron et Marguerite.

II. — Section de Médecine.

Le dévouement, Messieurs, est une vertu professionnelle pour nos chers collègues de la Section de Médecine,

et nous ne serons point surpris de leur en voir perpétuer la tradition. Mais ce qui pourrait nous étonner davantage, si nous ne savions ce que les cœurs bien trempés peuvent puiser de vaillance dans la satisfaction du devoir accompli ; ce qui nous étonnerait plutôt, c'est qu'après les fatigues de cette existence toute d'abnégation, écoulée en quelque sorte en dehors d'eux-mêmes, ils trouvent assez de force de volonté, assez de liberté d'esprit, pour rassembler les observations que leur offre la pratique de chaque jour, comparer les faits, déduire les conséquences, généraliser et remonter aux causes, transformer en un corps de doctrine, constituer une *science* enfin, de ce qui n'était, il y a bien peu de temps encore, que *l'art* de guérir.

Grâce à ce labeur intelligent, l'empirisme disparaît, le tact médical, si vague, si trompeur, disons-le, et qui constituait naguère la qualité essentielle du praticien, s'efface devant l'observation régulière des symptômes et la netteté des déductions rationnelles.

Les prétendus simples, trop simples peut-être, sont remplacés par des médicaments spéciaux de composition déterminée, et partant d'un effet assuré ; et le nombre diminue de plus en plus de ces médicaments composés, dans lesquels entraient tant d'ingrédients inutiles, pour un seul à peine efficace.

Mais ces réformes, dont on nous permettra, bien que profane, de constater l'importance, en vous donnant la mesure de la gratitude si justement due à leurs promoteurs, ces réformes nécessitent, ainsi que vous le rappelait M. le docteur Calloch, de fréquents rapports entre confrères, de nombreuses réunions, où la science de tous profite à chacun, où les observations se régularisent et les expériences s'instituent, où la vie du malade enfin, dans les cas graves

ou rares, a pour sauvegarde les lumières de toute la Faculté.

Nos collègues, Messieurs, n'ont pas failli à cette partie de leur mission, et c'est avec l'effusion du cœur que nous les en remercions au nom de l'humanité.

Dans ces séances animées, M. le docteur Calloch, président de la Section, a préconisé la méthode de Bowman, à l'aide de laquelle il a obtenu la guérison de catarrhes chroniques des voies lacrymales; et M. Vignard jeune a recommandé l'usage de la sauge, contre les sueurs profuses des phthisiques.

M. Trastour a fait ressortir dans un important travail les avantages que présente, pour le traitement des maladies aiguës, et particulièrement de la pneumônie, l'emploi sagement réglé des alcooliques à haute dose.

Dans les cas d'anémie résultant d'hémorrhagies internes, M. le docteur Aubinais, tout en employant les moyens locaux nécessaires, a pu soutenir, par l'emploi de ce même agent, les forces défaillantes, stimuler le système nerveux, et rappeler des portes du tombeau de jeunes et intéressantes malades. L'art obstétrical est d'ailleurs depuis longtemps l'objet de ses études spéciales, et ses jeunes confrères l'ont toujours trouvé disposé à les faire profiter de l'expérience qu'il s'y est acquise.

Deux cas de périostite phlegmoneuse, affection grave et fort heureusement assez rare, ont mis M. Laënnec dans le cas d'appeler l'attention sur la grande analogie des symptômes qu'elle présente, avec ceux de la fièvre typhoïde.

M. le docteur Malherbe, que la merveilleuse sagacité de son diagnostic, son jugement ferme et précis, servi par des connaissances étendues et variées, désignent comme un chef éminent de clinique médicale, a préconisé, en raison des nombreux succès qu'il lui a valus, dans les cas

d'angine diphtéritique, l'usage interne et externe de la glace, et l'emploi local d'un glycérolé de tannin.

Mais faut-il, comme le pense le savant docteur, préférer dans ce cas la glycérine anglaise, ou lui pourrait-on, sans inconvénient, substituer le produit français analogue? Les recherches entreprises à ce sujet par M. Andouard, jeune et habile pharmacien, sur lequel ses succès de concours ont appelé déjà l'attention, n'ont pas résolu la question à la satisfaction de notre amour-propre national. Il suffit, nous le pensons, de signaler le fait pour que cette cause d'infériorité disparaisse, après tant d'autres plus sérieuses, dans le mouvement progressif de toutes nos industries.

Les gens du monde, Messieurs, ceux au moins que la sollicitude a retenus souvent auprès du berceau de jeunes enfants, sont disposés à trouver dans les symptômes de certaines affections nerveuses singulières, rebelles, l'indication de la présence d'entozoaires dans le tube digestif. Par une sorte de réaction involontaire, quelques médecins, des plus distingués même, ont une tendance avouée à nier leur existence dans le plus grand nombre des cas.

Nos collègues, MM. Deluen et Saillard, se sont bien trouvés d'adopter un moyen terme; et soupçonnant une cause immédiate à des troubles nerveux digestifs, ils ont obtenu de belles cures par l'administration des remèdes anthelmintiques, et l'événement est venu justifier leurs prévisions.

MM. Petit et Lequerré signalent aussi quelques faits curieux du même genre.

A côté du mal il convient de placer le remède; M. Herbelin, pharmacien instruit et consciencieux, a donné, sur la préparation du sirop d'écorces d'oranges amères, des indications qui permettront à chaque pharmacien de pré-

parer, pour les besoins de sa clientèle, un produit excellent et d'une facile conservation.

Toujours préoccupé de la nécessité de fournir au médecin des médicaments sur la pureté desquels il puisse compter, notre collègue a signalé dans le sous-nitrate de bismuth, dont l'emploi se généralise de plus en plus, la présence fréquente, due à une fraude blâmable, du sous-chlorure, et celle d'un excès d'acide qu'un lavage convenable, sans être poussé trop loin, eût pu facilement faire disparaître.

Cette communication avait une opportunité réelle, en présence de la constitution médicale de cette année et sous la menace de l'invasion d'un fléau, contre les prodromes duquel ce médicament est d'une efficacité reconnue. Nous voulons parler du choléra, occasion nouvelle de dévouement pour nos collègues, et dont on peut, maintenant qu'il s'éloigne, prononcer le nom, sans raviver de vaines terreurs. Dès l'annonce du danger, une séance supplémentaire de la Section a été instituée et la délivrance gratuite de médicaments a été sollicitée, pour les malades indigents, auprès de l'Administration municipale, qui avait déjà pris, nous sommes heureux de le constater, l'initiative de cette mesure humanitaire.

La discussion, dans des conférences spéciales, de l'origine, de la cause, de la propagation infectieuse ou contagieuse de la maladie; de ses symptômes, de son traitement enfin, si elle n'a pas amené l'accord entre des vues à peu près opposées, n'en a pas moins eu pour résultat de tenir l'attention éveillée, de préciser l'état des connaissances acquises, et les précautions reconnues efficaces; et il n'est pas impossible que l'ensemble des mesures préventives, recommandées par chacun et généralement observées, n'ait contribué à diminuer le nombre des victimes que nous avons, hélas! à regretter.

Parmi ceux mêmes que la maladie surprenait dans les plus mauvaises conditions hygiéniques, et que la misère, l'imprévoyance ou l'isolement obligeaient de recourir à l'assistance publique, combien ont dû leur salut à l'expérience consommée et à la vigilante sollicitude de M. le docteur Hélie, directeur de l'Hôtel-Dieu de Nantes, qui avait assumé la responsabilité du service des cholériques dans cet établissement.

Aucune recherche ne répugne, d'ailleurs, au savant professeur, dont le bel ouvrage anatomique, illustré de planches nombreuses dessinées par M. le docteur Chenantais, a été couronné par l'Académie des Sciences, lors de son dernier concours. Nul péril ne le saurait non plus arrêter; et c'est avec un véritable bonheur que nous le retrouvons au milieu de nous, après l'accident grave dont son amour de la science a failli le rendre victime.

III. — Section des Sciences naturelles.

Messieurs, votre Section des Sciences naturelles, bien qu'elle ait eu à regretter la trop fréquente absence à ses réunions, de quelques-uns de ses membres aimés, retenus par des causes diverses, n'en a pas moins produit quelques œuvres remarquables.

M. Pradal, joignant à des études de longue date, les résultats de sa propre expérience, a commencé d'esquisser le tableau des mœurs si curieuses des insectes utiles et des insectes nuisibles à l'homme; demandant aide et protection pour les premiers et fournissant les moyens les plus efficaces pour détruire les autres.

Au nombre des plus nuisibles parmi les coléoptères, il place les hannetons, dont la destruction serait si facile moyennant un faible salaire, venant en aide à de pauvres

gens; et les dermestes, dont une espèce attaque les viandes fumées, tandis qu'une autre détruit les objets d'histoire naturelle et dévore les plus riches fourrures.

Ces derniers, dit Westwood, firent de tels ravages dans les magasins de pelleteries de Londres, en 1841 et 1842, qu'une récompense de 50,000 fr. fut offerte à celui qui trouverait un moyen efficace de les détruire.

Les charançons, dont la multiplication est si rapide, que d'après un calcul de Degeer, un couple peut, dans le cours d'une saison, produire, avec toute sa descendance, près de 25,000 individus, sont un fléau redoutable pour les approvisionnements de grains, dont ils mangent toute la farine et ne laissent bientôt que le son.

Au-dessous de 9° ces insectes ne peuvent se reproduire; on doit donc chercher, par une ventilation convenable des magasins, à maintenir au-dessous de ce degré la température. Quand on ne peut réaliser cette condition, le moyen le plus simple consiste à remuer fréquemment les grains à la pelle, à l'exception d'un tas qu'on laisse au milieu et dans lequel les charançons, dérangés ailleurs, se réfugient en nombre prodigieux; il devient alors facile de les détruire par immersion dans l'eau bouillante.

Un savant chimiste, M. Doyère, a recommandé aussi l'emploi peu coûteux du sulfure de carbone, employé maintenant, d'après ses indications, avec quelque succès, pour la conservation des pelleteries et la préservation des herbiers.

Les xylophages, qui ont causé la perte des vieux ormes de la Fosse et de la promenade de la Bourse, firent abattre au bois de Vincennes, en 1837, plus de 20,000 beaux arbres, dont le bois, complètement percé par leurs larves, ne pouvait plus être utilisé; leur destruction nécessiterait malheureusement l'emploi de moyens nuisibles aux végétaux eux-mêmes.

Quant aux pucerons, le savon noir ou la chaux les font assez facilement disparaître.

Les insectes carnassiers, cicindèles et carabiques, sont au contraire d'utiles auxiliaires de l'homme pour la destruction des espèces les moins saisissables, contre lesquelles, sans cela, nous resterions le plus souvent désarmés.

Les ichneumons, de l'ordre des hyménoptères, détruisent, assure-t-on, les 19/20es des chenilles, dans le corps desquelles ils introduisent leurs œufs, et qui fournissent leur propre substance aux larves parasites, jusqu'au moment de leur métamorphose.

Les oiseaux chanteurs surtout, si leurs accents ne savent nous attendrir, devraient trouver grâce devant nous, à cause des services qu'ils nous rendent en détruisant un nombre prodigieux d'insectes dont ils se nourrissent, ou qu'ils recherchent pour leurs petits.

Ainsi conclut M. Pradal, et nous ne pouvons qu'applaudir à ces excellents conseils donnés à nos agriculteurs.

Un de nos jeunes confrères qu'ont déjà fait connaître et apprécier de sérieuses recherches en zoologie, M. Arthur de l'Isle, a publié un mémoire intitulé *De l'existence d'une race nègre chez le rat,* dans lequel il s'attache à prouver que notre rat noir, *Mus Rattus,* introduit en Europe au moyen-âge, n'est qu'une variété climatique et parasitique, d'une espèce décrite par Audouin et Geoffroy Saint-Hilaire, à la suite de l'expédition d'Egypte, le *Mus alexandrinus,* répandu dans toute la région des oliviers en Europe, et qui n'est pas très rare en Bretagne.

M. de l'Isle insiste sur l'analogie complète de taille, de forme, de structure et d'instinct de ces deux types. Leur couleur seule diffère, le rat d'Alexandrie ayant le dos d'un blond fauve et le ventre blanc ; mais on peut trouver ou produire

par le croisement tous les intermédiaires. Des expériences très nombreuses ont d'ailleurs prouvé que ces métis étant indéfiniment féconds, ne sauraient être assimilés à des hybrides; et qu'enfin la race noire acclimatée, pouvait être obtenue directement de parents appartenant tous deux au type alexandrin primitif.

S'il en est ainsi, l'Egypte ou d'abord l'Arabie, serait la patrie inconnue jusqu'ici de notre rat noir, que le surmulot ou rat d'eau, *Mus decumanus,* venu des bords de la mer Caspienne, aura bientôt détruit, et qu'il a déjà relégué dans les villages ou les maisons isolées.

L'auteur, par la comparaison de vieux textes et d'anciennes gravures, croit pouvoir affirmer que la variation de type du rat, s'est effectuée dans un intervalle de moins de trois siècles, et il signale une tendance semblable chez le surmulot, dont l'invasion ne date guère pourtant que du milieu du siècle dernier. Tandis que le type de cette dernière espèce est d'un gris fauve en dessus et blanchâtre en dessous, quelques individus présentent déjà cette teinte uniforme plus foncée, qu'on peut attribuer à leur vie parasitique dans les habitations, où ils se trouvent à l'abri des variations de la température, en même temps qu'ils fuient, comme la taupe, la lumière du jour.

M. de l'Isle est même conduit par induction, à penser que notre souris grise, *Mus musculus,* est aussi une race climatique et parasitique, remontant à la plus haute antiquité, du *Mus incertus,* de Savi, qui habite l'Italie, et dont le pelage est bicolore, ainsi que la queue.

Il fait encore remarquer que nos trois parasites, le surmulot, le rat et la souris, dont on rencontre des variétés blanches accidentelles, tous les trois d'origine asiatique et devenus cosmopolites, sont pourvus d'un plus grand nombre

de mamelles que les autres espèces du genre, et que seuls aussi de leur genre, ils produisent en toute saison.

On ne saurait trop louer l'esprit de méthode apporté à ces longues recherches, et l'on demeure frappé de l'accumulation des preuves et de la rigoureuse logique des déductions.

Le seul doute, s'il en pouvait rester, reposerait sur la crainte, que les individus bicolores de Bretagne, sur lesquels l'auteur a expérimenté, ne fussent simplement une variation accidentelle du *Mus Rattus,* et non le *Mus alexandrinus,* de Geoffroy Saint-Hilaire, dont le type existe au Muséum de Paris, et auquel il a eu soin pourtant de les comparer.

Quoi qu'il en soit, M. de l'Isle paraît avoir converti bon nombre de naturalistes à son opinion, et nous sommes trop peu compétent pour opposer à ses assertions autre chose qu'une simple objection, peut-être sans valeur.

Notre jeune collègue a, pour l'étude des Sciences naturelles, une ardeur communicative, et l'on n'a point oublié que son frère, M. Georges de l'Isle, fit, en 1864, la découverte curieuse et inattendue d'une graminée de Bohême et de Norwége, le *Coleanthus subtilis,* sur les schistes siluriens, au bord de l'étang du Grand-Auverné.

Un autre de ses frères, bien qu'adonné plus spécialement à l'ornithologie, a trouvé au bord du Don, près de Couffé, une nouvelle graminée, le *Poa palustris,* assez commun dans l'Est de la France, mais rare partout ailleurs.

Il était accompagné, dans cette excursion, de son parent, M. Ed. Bureau, notre collègue, dont il nous était donné tout récemment, dans cette même enceinte, d'apprécier les connaissances profondes en botanique et en géologie.

Une plante qu'on devait s'attendre encore moins à

rencontrer sur nos rivages, l'*Euphorbia polygonifolia* (L.), couvre les sables maritimes dans lesquels se perd le ruisseau le Tanchet, auprès des Sables-d'Olonnes, où l'a trouvée M. Letard, pharmacien.

Cette plante, abondante sur la côte orientale de l'Amérique, n'a pu être apportée en ce lieu que par le grand courant atlantique, le *Gulf-Stream*, et ne saurait provenir de délestages, les navires n'accostant jamais cette plage dangereuse.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais, qui nous l'a présentée, a signalé en même temps l'extrême abondance à Noirmoutiers, sur la chaussée Jacobsen, du *Scrophularia canina,* qui n'était indiqué dans notre région que sur les calcaires de Liré, en Maine-et-Loire.

Notre laborieux collègue continue toujours ses études sur les serpents, dont il a reçu des Indes, un certain nombre de nouvelles espèces.

Non content d'exécuter de nombreuses coupes de coquilles appelées à faire l'admiration des connaisseurs à l'Exposition universelle, en même temps qu'elles fourniront aux naturalistes de nouveaux et excellents caractères génériques, notre savant conchyliologiste, M. Frédéric Cailliaud, continue avec une ardeur que l'âge ne ralentit point, ses explorations, ayant pour but d'avancer la connaissance de la faune du pays ; et après de longues recherches autour de Nantes, il vient de trouver au Jardin des Plantes, la Testacelle de Mauger, indiquée seulement aux Cléons.

D'après son conseil, notre bibliothèque spéciale s'est accrue de l'important ouvrage conchyliologique de Kiéner et d'une partie des monographies de Reeve Lowell, illustrées de splendides figures.

Les entomologistes de la Section nous ont fait acquérir

aussi les ouvrages de Mulsant, sur les *Coléoptères*, avec de belles planches coloriées. Enfin, les botanistes pourront maintenant consulter le magnifique ouvrage de Hooker, intitulé *Icones filicum*, dans lequel sont figurées avec une rare perfection cinq cent vingt-deux espèces de fougères.

Nous avons l'espoir que ces précieux ouvrages d'étude, peu accessibles à des particuliers, en raison de leur prix élevé, appelleront à nous de nouveaux collègues, empressés de jouir des ressources que nous pouvons offrir dès à présent, et que nous avons l'intention d'accroître encore, s'il nous est possible.

Il serait vivement à désirer aussi que la prompte reconstruction du Muséum d'Histoire naturelle, objet de tous nos vœux, mît à la disposition de ceux qui font des études sérieuses, les nombreux matériaux oubliés dans les greniers ou entassés dans un local insuffisant.

Et ce ne sont pas seulement quelques savants, respectables pourtant, malgré leur petit nombre, qui gagneront à cette exhibition de richesses actuellement cachées sous la poussière et qu'altère l'humidité. La curiosité publique excitée, y puisera le germe d'applications utiles, et les esprits les moins cultivés retrouveront, dans cette contemplation des merveilles de la nature, la notion innée du beau et du grand.

De généreux citoyens n'attendent-ils pas d'ailleurs depuis longtemps, le moment d'offrir à leurs compatriotes de riches collections, acquises au prix de longs sacrifices, et dont ils veulent seulement leur assurer l'usage et garantir la conservation.

Aussi, Messieurs, vous avez voulu patronner auprès de l'Administration municipale, celui de tous les projets qui vous a paru le plus facilement et le plus immédiatement

réalisable ; et vous avez trouvé, comme on pouvait l'attendre, les dispositions les plus bienveillantes et les vues les plus éclairées : les représentants de la cité nantaise tiennent à honneur de lui conserver un niveau intellectuel, en rapport avec sa prospérité commerciale.

IV. — Section des Lettres, Sciences et Arts.

Votre Section des Lettres, Sciences et Arts a restreint, cette année, aux sciences historiques et à la poésie, le trop vaste champ que son titre lui laisse à parcourir.

Vous n'avez pas oublié, peut-être, Messieurs, l'*Essai historique et statistique sur la commune de Sautron,* que vous communiquait, il y a près de vingt-cinq ans, l'un de ses anciens administrateurs, M. Phelippe Beaulieux ; et il vous avait paru, sans doute, que rien n'avait été omis de ce qui pouvait jeter quelque intérêt sur cette modeste localité.

Notre vénéré collègue n'a pas été de cet avis, et avec la conscience qui caractérise ses travaux, il a enrichi sa notice d'une nomenclature dans laquelle le plus humble laboureur trouve sa place, aussi bien que le plus riche propriétaire. Ce sont des archives de famille où personne n'est oublié.

Tout récemment encore, notre confrère vous a soumis une *Notice sur la chapelle de Notre-Dame-de-Bois-Garand,* en Sautron, imprimée sur papier de luxe, et ornée de trois vigoureuses eaux-fortes, de M. Phelippe Beaulieux fils.

Cet ouvrage, appuyé de nombreuses pièces justificatives rassemblées au prix de longues et pénibles recherches, restera dans le souvenir des bons villageois auxquels il est dédié dans une touchante préface de l'auteur.

L'un de vos correspondants, M. Ducrest de Villeneuve, lauréat de vos concours, vous a communiqué une étude intitulée : *La Fronde en Bretagne,* dans laquelle il peint, d'une plume élégante et facile, le contre-coup dans la province, de cette lutte entre le cardinal Mazarin, continuateur affranchi de scrupules, de l'œuvre de Richelieu, et le Parlement de Paris, appuyé sur ceux de la France entière; dernière résistance de la légalité aux abois contre le despotisme vainqueur.

Le rôle du Parlement de Bretagne fut à peu près passif dans cette circonstance; l'auteur nous le représente occupé surtout à maintenir les populations dans le devoir, et les gentilshommes dans leurs châteaux; toujours digne, et d'une loyauté dont la tradition n'est pas effacée dans ce pays.

Bien que l'intérêt fasse quelque peu défaut au sujet, on ne saurait trop encourager de pareils travaux, quand ils n'auraient pour résultat que d'assurer la conservation de précieux documents, et de fournir à l'historien des matériaux tout préparés.

De la Bretagne au Poitou, il n'y a que la Loire, et M. Dugast-Matifeux, un érudit de la bonne école, qui ne s'endort pas dans le succès de son dernier livre (*L'État du Poitou sous Louis XIV*), nous la fait franchir pour nous présenter la vie, si dignement occupée, de l'un de ses illustres devanciers, mort en 1780, Dreux du Radier, auteur de la *Bibliothèque historique et critique du Poitou,* et de beaucoup d'autres ouvrages estimés.

Il évoque ensuite l'ombre d'un ami et compagnon d'armes de Henri IV, Charles Eschallard, sire de la Boulaye, décédé en 1594, à Fontenay-le-Comte, dont il était le gouverneur ainsi que du Bas-Poitou, et inhumé dans une chapelle de la vieille église de Treize-Vents, où

son corps et son cœur ont été retrouvés lors de fouilles récentes.

La grande figure de son maître nous apparaît elle-même, ou plutôt sa pensée écrite, expression de son cœur, dans une lettre datée de Saint-Maixent, le 20 mars 1582, et adressée au sieur du Chaffault (Samuel de Lespinay, sieur du Chauffault et de Monceaux), par le roi de Navarre, pour le décider à donner la main de sa pupille, Mlle de la Rousselière (Heaume, fille de François Heaume, sieur de la Rousselière en Frossay), au capitaine La Roche (La Roche Saint-André ?), l'un de ses fidèles adhérents.

On ne sait si la négociation réussit, et de fait cela ne nous importe guère; ce document n'en est pas moins intéressant, en ce qu'il nous donne la mesure du zèle extrême avec lequel le Béarnais s'employait personnellement pour ses loyaux défenseurs, et qu'il nous fait connaître l'état de la langue française alors en voie de formation, mais ayant acquis déjà la clarté et la précision qui en ont fait la langue diplomatique.

La signature du grand roi, l'apostille écrite de sa main, font de cette pièce, en très bon état de conservation, une véritable curiosité paléographique, comme en sait trouver notre collègue.

M. Dugast-Matifeux a bien voulu même ouvrir, en notre faveur, le trésor poétique de sa famille, et en tirer deux charmantes petites pièces de vers d'un style facile et gracieux.

C'était en 1787, l'Académie d'Angers avait mis au concours la question du commerce et de l'industrie de cette ville; le prix fut décerné à M. Viger des Hubinières, avocat; et M. Montau, procureur à Angers, grand-père de notre collègue, était informé en même temps, par l'abbé Rangeard, son ami, qu'il avait obtenu un accessit. L'abbé, qui fut

successivement député du clergé d'Anjou aux États généraux et représentant à la Constituante, n'était pas chiche de vers, et c'est par l'occasion d'un sylvain qu'il fait passer son épître rimée, en même temps que quelques bons vins de son crû, dont il est bien aise de faire chanter par Bacchus et le vieux Silène, les qualités appréciées encore aujourd'hui.

Il avait, d'ailleurs, à qui parler, et son correspondant oubliait de temps à autre, parmi d'autres pièces plus graves, quelques poésies légères, retrouvées au fond de ses cartons poudreux. L'une d'elles est intitulée : *Goton à Paris*. La pauvre fille, dépaysée dans la grande ville, est courtisée par de beaux messieurs, dont elle feint malignement de ne pas comprendre le langage :

....

Ils ont des verres sur les yeux,
Ça leur fait voir un tas de choses,
Mon visage est souvent pour eux
Un jardin tout rempli de roses.
J'ai beau me mettre à dix pieds d'eux,
Ils assurent que je les touche;
Que j'ai des flèches dans les yeux
Et de l'ivoire dans la bouche.

....

Mon corps tiendrait entre dix doigts,
Et pourtant ils m'appellent *Grâce;*
Ils me disent, une autre fois,
Que je suis de marbre ou de glace.
Tout cela me paraît douteux,
Car ils se plaignent de leur flamme,
S'il était vrai, près de leurs feux,
Je me fondrais le corps et l'âme.

....

C'est sur un autre ton que M. le colonel de Rozières a traduit pour nous l'*Hymne à l'Eternel*, attribué à Cléanthe, disciple de Zénon, qui vivait au IIIe siècle avant notre ère. Ce monument précieux de la théologie stoïcienne, qui nous a été conservé par Stobée, compilateur grec du Ve siècle, offrait de grandes difficultés d'interprétation, et peut-être jugerez-vous, après avoir entendu cette pièce, qu'on peut, en se délassant des fatigues de Mars, cueillir encore les lauriers d'Apollon.

HYMNE DE CLÉANTHE A L'ÉTERNEL.

O toi, sous divers noms, seul Dieu de nos autels,
Salut, roi glorieux des êtres immortels!....
Tout-puissant, qui des cieux maîtrises la structure,
Salut à toi!.... Salut, père de la nature!.... —
Je viens, moi, ton enfant, à la mort destiné,
Moi qui vis un moment, ici-bas prosterné,
Je viens, s'il m'est permis, célébrer ta puissance!....
Gloire à toi, gloire à toi!.... Car, sous ta dépendance,
Le docile univers, plein de ta majesté,
Nous dit que de toi seul jaillit la vérité
Dont le flambeau dirige et pénètre les mondes.... —
D'un regard tu régis, tu pèses, tu fécondes
De la création les atômes divers!....
Rien ne se fait sans toi, dans les cieux, dans les mers,
Sur la terre.... excepté le mal que dans la vie
Commet obstinément notre aveugle folie!
Par toi tout s'équilibre, et les biens et les maux;
Tout principe a son but, tout homme ses travaux,
L'Océan sa limite!.... Et quand ta providence
Dans un ordre constant maintient ton œuvre immense,
Tu vois, par leurs désirs, les coupables humains
Troubler cette harmonie, ouvrage de tes mains;
De ta loi méconnue affranchir leurs pensées,
Et courir, haletants, aux routes insensées
Où miroitent l'orgueil, les plaisirs séducteurs,
Le renom, la richesse et les vaines splendeurs!.... —

Grand Dieu! dissipe enfin l'ombre qui nous oppresse!
A nos regards surpris dévoile ta sagesse!....
Fais-toi, fais-toi connaître! Et l'homme désormais
Chantera dignement ta gloire et tes bienfaits!

Sans attacher à la fidélité de l'expression une importance que ne comportait pas la légèreté du sujet, M. Ch. Bertrand, un vrai poète, vous a communiqué une imitation bien réussie d'un petit poème, la *Cabaretière* (Copa), attribuée à Virgile, et qu'on pourrait plutôt croire, dit M. Belin, secrétaire de la Section des Lettres, échappée au crayon de quelque Théocrite inconnu.

Mais l'œuvre capitale de M. Bertrand, la *Légende rustique,* qu'il édite en ce moment, et dont il a bien voulu nous offrir les prémices, nous a laissé sous le charme, et nous voudrions faire passer cette impression dans vos cœurs.

Ce n'est point une donnée vulgaire que celle choisie par M. Bertrand; la lutte de l'idéal aux prises avec la réalité; la réaction d'une âme d'élite trahie par l'amour, abusée par le plaisir et purifiée dans la mort.

Le poète a vécu parmi ces travailleurs de la pensée, ces jeunes hommes qu'une vie calme attendait au toit paternel, mais que la foule attire, et que, sans les connaître ou sans les comprendre, elle rejette meurtris. Pour eux, il a de douces sympathies; il a pardonné leur erreur.

Et les chants d'espérance, d'amour, de douleur se succèdent, inspirés par la muse, la muse du cœur.

Les Muses païennes sont bien invoquées aussi, et nous ne saurions demeurer insensibles au beau langage qu'elles ont compris :

O vous qui, le front ceint de fleurs éblouissantes,
Du haut des monts sacrés

Dirigez des humains les lyres frémissantes
En rhythmes inspirés,
O vierges, chastes sœurs dont la grâce infinie
Dominera le temps,
Jeunes divinités de l'antique harmonie,
Soutenez mes accents,
Versez à mon esprit cette flamme si pure
Qui brûlait autrefois
Dans le sein du poète épris de la nature
Et ranimait sa voix,
Donnez-moi le secret de la beauté placide
Aux suaves contours
Qui demeure immortelle et dont les traits sans ride
Resplendiront toujours.

Ce secret, ô poète, vous l'avez surpris, et le prosaïsme de l'industrie moderne s'idéalise sous le prestige de la forme dont vous savez la revêtir :

....
Ils arrivent enfin au pied de la colline
Où le chemin de fer, divisant le vallon,
Se déroule, superbe, en un large sillon.
Bientôt deux rouges feux, le long de la rivière,
Teignirent bois et prés d'une étrange lumière :
Comme des yeux ardents d'où jaillirait l'effroi
Ils flamboyaient au front sinistre du convoi,
Et lui, pareil au corps d'un animal énorme,
Traînait les noirs tronçons de sa taille difforme.
Il était loin encore, et, dans l'éloignement,
On l'entendait souffler et gronder bruyamment;
Mais le monstre irrité, la poitrine enflammée,
Lançant au ciel en lourds tourbillons de fumée
Son haleine brûlante, et, parfois insensé,
Cherchant à fuir d'un bond hors du chemin tracé,
Aussi prompt que le trait qui plonge dans l'espace
Ou que l'éclair qui sort de la nue et qui passe,
Accourt, se précipite, et sur les rails déserts
Vole : un long sifflement a déchiré les airs.

Et quelle heureuse rencontre d'harmonie imitative dans ce passage :

Pierre........ va dans le pressoir,
Où la pâle résine allumée au mur noir
Lançait sur les objets caressés par sa flamme
D'un léger clair-obscur l'harmonieuse trame.
Le levier, sur ses tins apposé pesamment,
Parfois tremblait avec un aigre craquement,
Gémissait, et parfois les fibres frémissantes
Du chêne travaillé par des forces puissantes
S'étendaient, se tordaient, et tout à coup dans l'air,
Comme un coup de fusil, détonaient d'un bruit clair ;
Le marc, deux fois pétri, dans la cuve sonore
En ruisseaux onctueux coulait, jasait encore ;
Les vendangeurs, lassés, s'endormaient à l'entour.
Pierre fit à la vis donner un dernier tour,
Et, pendant que chacun, d'une main énergique,
S'emploie et livre assaut à la barre rustique,
Que le pressoir, poussant comme un cri de douleur,
Grince, pleure et mugit jusqu'en sa profondeur,
Vers la cuve spumeuse où la liqueur bouillonne
Pierre, pour la remplir, roule une large tonne.

Mais surtout, quel autre sentiment que le souvenir paternel, pouvait inspirer à l'auteur ces accents émus qu'il prête à Gabriel, dont il fera plus tard, le champion et la victime des idées nouvelles :

Je crus entendre un bruit, par l'écho répété,
Semblable au son du roc que le fer a heurté ;
Et comme j'approchais, le bruit plus perceptible,
Faisait naître en mon âme un sentiment pénible.
J'approchais ; à la fin — sous le rayon nouveau
De la lune apparue, — au penchant du coteau,
Je reconnus mon père ! Il travaillait ; la brise
Secouait sur son cou sa chevelure grise,
Et le courage saint qui brûlait dans son cœur
Allumait sur son front une étrange splendeur ;

Et le caillou frappé lançait des étincelles,
Et la glèbe à l'entour poudroyait en parcelles ;
Et mon père, levant sa bêche et l'abaissant,
Sans trêve labourait le sol retentissant.

O père, ô travailleur, ô laboureur paisible,
Tu sais que mon respect fut toujours grand pour toi,
Tu sais que les bontés de ton âme sensible
Rencontrèrent toujours un cœur sensible en moi ;
Mais, quand je t'aperçus dans la nuit solitaire,
Heureux et de tes fils rêvant la liberté,
Soutenir le combat de l'homme et de la terre,
C'est alors seulement que je te vis, ô père,
Dans ta vigueur sereine et dans ta majesté.

Gabriel, à suivre ce noble exemple, eût trouvé le bonheur, mais nous aurions perdu de beaux vers.

Dirons-nous que cette œuvre charmante présente quelques inégalités et que l'intérêt n'y est pas uniformément réparti ; que malgré la facilité de la forme, dont la pensée est toujours maîtresse, et l'originalité obtenue du rhythme, on pourrait relever quelques légères incorrections, qu'une seconde édition, et nous la prédisons à l'auteur, aura bientôt fait disparaître ?

C'est le sort de toute œuvre humaine de présenter un côté faible, dont la critique est souvent prompte à s'emparer, sans tenir compte des compensations surabondantes que chacun de vous, au contraire, saura de suite découvrir. Et, si votre jugement vient confirmer le nôtre, ce sera pour nous une vive satisfaction d'avoir été des premiers à saluer, à son aurore, un poète d'avenir.

Notre tâche, Messieurs, demeurerait incomplète, si nous nous bornions à rappeler le souvenir de vos paroles et de vos écrits. Vous agissez aussi, quand vous pouvez espérer d'être utile ; et plusieurs de nos collègues, animés des plus

généreuses intentions, ayant pensé que cette ville, à l'exemple de plusieurs autres en France, pourrait profiter de la fondation de bibliothèques populaires, vous avez accepté le patronnage de cette œuvre civilisatrice.

Il serait sans doute à désirer que les classes laborieuses auxquelles on parle trop souvent de leurs droits qu'on exagère, acquissent aussi la notion de leurs devoirs laissés dans l'oubli. Le perfectionnement des arts industriels ne serait-il pas plus rapide, si chaque ouvrier était mis à même d'appliquer à sa spécialité, les résultats acquis par la science moderne ; et le progrès plus assuré, si ses promoteurs pouvaient être recrutés dans un nombre dix fois, cent fois plus grand d'intelligences, égales à leur point de départ, et plus également cultivées.

Mais pour que l'œuvre de ces bibliothèques, approuvée par l'autorité locale, réussisse, il ne suffit pas du dévouement de nos collègues : ils ne failliront pas à leur mission ; il nous faut des ressources, que la sympathie publique s'empressera, nous n'en pouvons douter, de mettre à notre disposition. Si pourtant, contre notre attente, le succès ne répondait point à nos efforts, il n'en resterait pas moins à notre Société, l'honneur d'avoir pris encore l'initiative dans cette circonstance.

Nous avons fini, Messieurs, et si votre attention a été lassée, il sera loisible à notre successeur, de la solliciter moins longtemps.

Quelques-uns de nos confrères ayant désiré de se produire autrement que par extrait ou par analyse, vous avez en effet décidé qu'une ou plusieurs séances publiques, partageant le cours de l'année académique, pourraient être consacrées à la lecture d'œuvres originales, écrites spécialement dans ce but, et préalablement soumises à l'examen d'une commission compétente.

Ne l'oublions pas cependant, Messieurs, si les solennités doivent apporter une vie nouvelle à notre Société, les réunions intimes sont après tout sa raison d'être; et il dépend surtout de nos jeunes collègues, de les rendre plus attrayantes; en même temps qu'ils accompliront un devoir envers leurs aînés, dont ils ont trop souvent glacé l'expansion, par une abstention sans motifs et sans précédents!

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1866

Par M. Ch. Robinot-Bertrand.

Messieurs,

Lorsque des livres nouveaux couvrent notre table de travail, lorsque la main se porte avidement vers eux, guidée par le désir de savoir, nous éprouvons, je crois, l'un des plaisirs les plus délicats qu'il nous soit donné d'éprouver. Sous nos yeux, là, sont épars les livres ; chacun d'eux est comme un petit monde qui, dans un instant, va s'ouvrir à notre curiosité ; nous allons faire un voyage, un voyage tranquille, sans secousses, sans la fatigue et l'ennui, ordinaires compagnons du voyageur. Voilà un plaisir délicat, assurément. Mais si, au lieu du livre, c'est le manuscrit lui-même que nous avons, le manuscrit d'une œuvre inconnue du public et comme tiède encore de l'émotion de l'écrivain, notre plaisir ne fait que s'en accroître ; car il nous est peut-être réservé — telle est du moins l'espérance — de découvrir une idée inexprimée jusque-là, un

côté de la pensée oublié par les chercheurs et exploré enfin : notre voyage a plus d'imprévu, plus de plaisir aussi en perspective.

Chaque année, Messieurs, cette perspective est celle de votre commission des prix ; des manuscrits lui sont envoyés sollicitant son bienveillant accueil ; elle les lit, les étudie, les analyse avec le plus grand soin. Hélas ! Messieurs, il faut bien le dire, il est rare, très rare que son attente soit en tous points satisfaite, et même il arrive souvent que son espérance est profondément déçue. N'importe, il s'agit d'être juste ; votre commission sait que, si elle doit critiquer, elle doit encourager aussi ; et, pénétrée de son double rôle, elle s'applique à se tenir, dans ses appréciations, aussi loin du rigorisme d'un blâme immodéré que des mollesses d'une approbation indifférente.

Cette année, le concours n'est pas sans valeur, s'il n'est pas sans défauts. Là se trouve un mélange singulier de force et de faiblesse, qui fait que la plupart du temps ce qui s'élève par l'idée rampe par la forme, ou que la forme ne trouve pas dans l'idée un suffisant appui. Rien de complet, en somme. Mais, au milieu de tout cela, une qualité grave, qu'on aime à rencontrer, et qui fait pardonner bien des choses : — le sentiment de l'utile. Oui, dans ces différents ouvrages une même tendance éclate qui, malgré la diversité de leur objet, les unit, les pousse vers un même but, et qui, si elle ne suffit pas à leur donner un mérite supérieur, leur attribue du moins un caractère particulier de bonne volonté sympathique.

Le sentiment de l'utile, — ai-je dit : je veux, à cet égard, préciser ma pensée. Je n'entends point par là cette exclusive préoccupation des intérêts matériels qui, repoussant ce qui est au-delà de la sensation, n'a souci que du chiffre et du fait ; j'entends cette souple et féconde intelli-

gence qui, reliant dans un ensemble harmonique tous nos besoins, aspire à y satisfaire en même temps, j'entends cette curiosité saine et constante qui ne permet à personne, pas même à l'artiste, de s'isoler dans un stérile dédain ou dans une voluptueuse contemplation.

Les œuvres envoyées au concours sont généralement animées de ce désir d'être utile. L'une d'elles, Messieurs, est de l'histoire, et son auteur, prenant pour épigraphe ces mots d'une juste application ici, — *Forsan et hæc meminisse juvabit,* — nous révèle l'existence de deux hommes qui, pour avoir été oubliés par nos biographes bretons, n'en sont pas moins deux caractères éminents. Ces deux hommes sont Girard de Rays et Guillemin de Launay. Le premier, de haut lignage, et né vers 1341, probablement au château de Machecoul, prend part à tous les événements militaires importants de son époque, et, compagnon de Duguesclin, dont il partage la captivité, brille dans la lutte formidable engagée entre l'Angleterre et la France. Le second, bourgeois de Nantes, par acte du 15 juillet 1471, y érige, à ses frais, un collége, et, par son testament de 1472, lègue une rente à l'hôpital de sa ville, « devançant ainsi son époque, » — — dit l'auteur, — « dans l'application de ces deux grandes thèses philanthropiques, la propagation de l'instruction dans le peuple et le soulagement de l'humanité souffrante et de la vieillesse dans les hôpitaux. » Et l'auteur ajoute : « De ces deux personnalités, l'une est glorieuse et belle, car c'était un rude guerrier que celui qui, des premiers, consacra son épée et son sang à commencer l'œuvre d'affranchissement de la France.....; l'autre est simple et modeste, mais c'était un noble cœur que ce bourgeois qui, le premier songeant aux bienfaits de l'instruction, employa sa fortune à la propager..... D'un côté il reste une belle page, de l'autre un léger souvenir. Mais si nous deman-

dons ce qu'est devenue l'œuvre due à l'intelligente initiative de Guillemin de Launay, aussitôt les nombreux et brillants établissements scolaires, où la jeunesse contemporaine accourt en foule se former aux lettres et aux sciences, nous fourniront la plus magnifique réponse… . Salut donc à Girard de Rays, mais aussi trois fois salut à Guillemin de Launay !… » Certes, voilà qui est bien; ces trois saluts réservés à Guillemin de Launay montrent que pour l'auteur, — et nous sommes de son avis, — les gloires pacifiques sont préférables aux gloires guerrières : nous estimons pourtant qu'au milieu du XIVᵉ siècle, s'associer à l'entreprise gigantesque de chasser les étrangers de France vaut toute œuvre littéraire imaginable et autant que la fondation d'un collége en 1471. Ces deux hommes, Girard de Rays et Guillemin de Launay, étaient également dans le vrai de la situation : suffire aux devoirs imposés par son époque, c'est le point important; ils y ont suffi tous deux.

Quel que soit, Messieurs, le mérite de ces deux biographies, quelles que soient la sûreté des recherches et la valeur des sources interrogées, quelle que soit enfin la haute moralité qui résulte de cette double étude, votre commission a dû résister au désir de lui accorder une autre récompense qu'une mention honorable. Que lui manque-t-il donc? — Le style; — et plus que le style même, ce soin nécessaire qui oblige l'écrivain à revenir sur soi-même, à réfléchir, à se châtier, à éviter les négligences et les choquantes faiblesses, à tirer enfin de la grandeur de son sujet un langage et un accent dignes d'elle.

Après le passé, le présent; tout se tient en histoire; et notre cité, qui eut autrefois sa page glorieuse, est digne encore des destinées qu'elle s'est conquises. Aujourd'hui une grande question la domine, — l'état de son fleuve; —

et à cette question elle retournera sans cesse, parce qu'elle souffre dans son énergie principale, le commerce, et que c'est de cette question qu'elle fait, à tort ou à raison, dépendre sa prospérité , son salut. Le malade s'agite et appelle le remède ; Nantes se plaint et demande la guérison. — Or, voilà qu'un historien vient à vous, Messieurs, lequel, traitant de la possibilité d'une libre et facile communication de Nantes avec la mer, montre que ce problème est posé depuis deux siècles, et que si, après avoir élevé la voix, il fait silence en ce moment, c'est que le public se recueille dans l'attente du mot décisif de la science. Cet historien, qui prend pour titre de son ouvrage *Le canal et la Loire maritime,* et pour épigraphe *suum cuique,* pense donc qu'il ne serait peut-être pas inopportun de prendre conseil des enseignements du passé.

Il remonte aux commencements de notre histoire ; il nous fait voir la Loire suffisant, avec son peu de profondeur, et malgré des entraves de toute nature, aux besoins d'une navigation de moyen tonnage. — Le temps marche, le XVIIe siècle vient ; aucun changement n'avait été apporté à l'état de la Loire, bien que la force du progrès général entraînât Nantes dans son mouvement et étendît beaucoup ses relations maritimes : Richelieu conçoit le projet de faire de Nantes la première place du royaume. Il veut, « avec le concours de quelques riches et intelligents commerçants, fonder une de ces compagnies considérables embrassant le négoce lointain, » et, à l'aide de la Loire, créer une marine nationale capable de lutter contre les puissantes marines d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre. Ce dessein, les luttes de sa politique ne lui permirent pas de le mettre à exécution. Mais l'élan était donné : les Nantais n'eurent plus qu'une pensée, — « rendre la Loire assez profonde pour amener jusqu'à la Fosse les plus grands vaisseaux. » La

première idée d'un canal surgit, mise en avant par le maréchal de la Melleraie. Colbert médite de donner à notre marine pour aliment le commerce des Indes. Les états de Bretagne votent des subsides, et les premières expériences de digues sont tentées.

Dès l'origine, on le voit, deux solutions se trouvent en présence. Les digues l'emportèrent toujours.

Parmi les ingénieurs qui se sont attachés à l'amélioration du fleuve par le fleuve, apparaît le savant et audacieux Magin. Animé d'une foi profonde, il applique son système pendant treize ans. Vains efforts! les ingénieurs qui lui succèdent voient les marées, les crues, les débordements, renverser digues et épis, et les riverains aider de leurs propres mains à la destruction de ces ouvrages. Avec le marquis de Brie-Serrant, le projet d'un canal est ravivé. Mais rien ne se fait; les années s'écoulent, et, en 1802, commence à poindre l'étoile de Saint-Nazaire : on y médite un bassin à flot, et la petite bourgade de pêcheurs a pour la première fois vu passer devant ses yeux l'ambitieux rêve qui lui promet le rôle du Liverpool de la France.

Nous approchons de notre époque, les détails abondent. La question pendant cinquante ans se présente devant toutes les assemblées délibérantes du département. La cause des digues est soutenue et combattue. En 1840, le Conseil général émet l'idée d'un canal latéral. Depuis lors, cette idée fait son chemin, fortifiée par l'enquête de 1851.

Nous nous arrêtons. L'ouvrage qui nous occupe, Messieurs, vise avant tout à être complet; c'est plutôt un exposé de faits et de documents recueillis de toutes parts qu'un ensemble de vues et de recherches personnelles : de là une moindre importance. L'historien, en outre, abandonnant le ton de l'histoire, finit par entrer sur le

terrain de la polémique, où nous ne pouvons le suivre, et l'ardeur de la discussion ne donne pas à son style en vivacité ce qu'elle lui fait perdre en correction. Votre commission, qui eût aimé à récompenser d'une plus haute faveur cette œuvre utile, a donc cru devoir ne lui accorder qu'une mention très-honorable.

L'histoire et les préoccupations du monde réel ne renferment pas toute utilité : l'art lui-même est utile, ou plutôt, — disons mieux, — l'art n'est pas utile, il est nécessaire. C'est le drapeau déployé sur le chemin de l'avenir. Abolissez-le sur la terre, et ce vaste théâtre des destinées humaines n'offrira plus à nos regards qu'une triste mêlée où les intérêts se meuvent confusément, qu'un combat acharné où les convoitises opposées se heurtent dans la nuit et sous un ciel sans étoiles. L'art n'est pas le but, mais il guide vers le but. Pénétrée de ce respect pour l'art, votre commission, Messieurs, n'aurait pas de plus grand plaisir que d'avoir à récompenser une œuvre d'inspiration purement littéraire, et c'est avec une véritable sollicitude qu'elle étudie tout ce qu'on lui soumet en ce genre. Malheureusement, ce genre est exigeant ; il repousse le médiocre, et tel défaut de style ou de composition qui resterait inaperçu ailleurs, y fait tache et gâte l'œuvre entière. Je ne ferai donc que noter l'étude qui prend pour épigraphe *Morituri te salutant,* et qui, rapprochant le 21 janvier 1790 du 21 janvier 1793, est intitulé *Deux dates historiques*. Dans cette dissertation, — où l'on nous parle du scepticisme, de la révolution, de la fatalité, de la mort de Louis XVI, de la philanthropie, des supplices variés du moyen-âge, des opinions de Sue relatives aux souffrances de la décollation, et d'autres choses encore, — je ne saurais vous diriger, Messieurs ; le fil conducteur me fait défaut. Votre commission ne l'a jugée digne d'aucune récompense.

Le poème en prose intitulé *La Couronne d'épines* renferme une idée qui, mieux exprimée, aurait sa signification. Le tableau est fort étrange ; mais peu importe, l'étrange a droit de cité en poésie, pourvu toutefois qu'il se revête des contours que lui assignent les lois de l'art et de l'harmonie. La scène se passe, — il faut nous y résoudre, — entre ciel et terre, en ces régions où sont les âmes qui circulent d'un monde à l'autre. Dans les tragédies de nos classiques, l'on dit parfois : le théâtre représente le vestibule du palais ; — ici, l'on pourrait dire : le théâtre représente le vestibule du ciel. En ces hautes régions se rencontrent trois âmes, trois âmes héroïques : les âmes de Shakespeare, de Cervantes et de Molière. Les deux premières remontent de la terre, traînant l'aîle, lassées, brisées par le voyage ; la dernière, nouvellement créée par Dieu, rêve de s'incarner pour descendre parmi les hommes, afin de les connaître et de leur être utile. Tout cela est bien fantastique, bien bizarre ; voyons si du moins l'auteur a su en tirer parti.

Shakespeare, le chantre des grandes mélancolies, les a vus ces hommes que l'âme de Molière désire connaître, il les a étudiés, et il les méprise ; Cervantes, le poète des sympathiques ironies, qui, des profondeurs généreuses de son cœur, a tiré un type à la fois si comique et si charmant, qu'on ne sait si l'on doit en rire ou l'admirer, Cervantes, après avoir longtemps erré, combattu, souffert, revient lui-même fatigué, vaincu, douloureux. L'homme n'est pas perfectible ! tel est le cri que ces deux ombres déçues font entendre à Molière, qu'ils cherchent à détourner de son dessein. Molière résiste ; le débat s'engage.

« Dans ce jardin (c'est la terre qui est ainsi désignée), nous avons longtemps erré ; mais il était couvert de ronces qui déchiraient nos mains et de cailloux qui ensanglantaient nos pieds. Peu de lys et de roses : des premiers, tous presque

étaient hâtivement flétris, et des autres, les épines cruelles blessaient l'imprudent qu'avaient séduit leurs riches couleurs. Il y avait des fruits aussi ; mais, sans saveur et sans eau, comme ceux du lac asphaltite, ils n'avaient pour nos lèvres que des cendres brûlantes. » A ces mots de Shakespeare Cervantes ajoute : « Ma route était une route maudite, et les hommes ont été pour moi — ce qu'ils étaient, du reste, pour eux aussi, — des tigres et des hyènes, ne vivant que pour le mal, ne respirant que pour leur ruine. » Voilà des renseignements peu faits, n'est-il pas vrai, pour donner envie de voir la terre, et Molière aura un singulier courage si, après cela, il persiste dans son projet. Shakespeare et Cervantes ne s'en tiennent pas là ; doués des facultés de seconde vue, ils prédisent à Molière, dans un morceau qui ne manque pas d'éloquence, ce qui doit lui arriver, et ne lui épargnent pas une de ses souffrances futures. Molière reculera-t-il ? Renoncera-t-il à son dessein ?

Les deux ombres ayant parlé, « penchèrent un instant leur tête éplorée, et de leurs yeux deux larmes coulèrent sur les boucles parfumées de la jeune âme. Puis, se tenant par la main, elles continuèrent leur voyage vers les cieux.

L'âme à naître demeura un instant triste et morne. Mais bientôt elle secoua les boucles humides de sa jeune tête. — Mensonge ! s'écria-t-elle. — Et, avec un éclat de rire plein de riche espérance, d'un coup d'aile elle s'élança vers la terre. »

Ainsi finit ce petit drame. La soif de l'inconnu, l'amour du sacrifice, le dévouement à la cause de notre race, voilà l'objet de ce poème, qui fait justement de Molière le plus profondément humain de tous les génies poétiques ; voilà aussi le bon côté de l'œuvre. Mais, — car il y a encore ici

un terrible mais qui a empêché votre commission d'accorder même une mention à cet ouvrage, — pourquoi tant de détails inutiles où se noie l'idée mère? Pourquoi tant de mots, tant de grands mots? Pourquoi si peu de style, ou plutôt pourquoi ces tentatives de grand style? Si l'auteur se fût servi de la vraie forme poétique, le vers, cela eût peut-être tout sauvé; mais une prose, surchargée d'ornements et lourde à l'excès, n'a pu serrer la pensée et en exprimer le sens intime.

J'arrive enfin, Messieurs, à l'ouvrage qui a été jugé digne d'une médaille d'argent, et dont l'examen terminera ce rapport. — Mais, avant de vous en communiquer l'analyse, je veux entrer dans quelques explications nécessaires.

Deux travaux se rattachant à la science économique avaient été envoyés au concours : l'un, intitulé *De l'Éducation sociale des Ouvriers,* avec l'épigraphe *Incedo per ignes ;* — l'autre, ayant pour titre *Réflexions sur l'Éducation sociale des classes ouvrières,* et pour épigraphe cette phrase de Bois-Guillebert : *Donnez au peuple et il vous donnera.* Ces deux travaux étaient évidemment du même auteur; à part quelques développements nouveaux, quelques teintes plus adoucies, et plus appropriées, dans la pensée de l'écrivain, aux exigences d'une académie, le second ouvrage n'était que la reproduction du premier. Il fallait opter; le premier, après réflexion et discussion, fut déclaré préférable, et seul admis à une récompense : c'est donc du manuscrit ayant pour épigraphe : *Incedo per ignes,* que je vais avoir à vous entretenir.

Cet ouvrage n'est pas, à proprement parler, de l'économie politique; il appartient plutôt à ce genre si cher à la race anglaise, et où excellèrent Bacon et Franklin, au

genre *Essai.* Là peu de vagues théories; mais du bon sens, de la sagacité, parfois de la chaleur, et toujours les sages enseignements de la morale pratique. Rien de meilleur que ce genre pour des peuples tels que la Grande-Bretagne et les États-Unis, où un écrit n'est pas fatalement condamné à n'être qu'une œuvre de rhétorique et d'habileté, et où il peut descendre par les libres canaux des discussions générales et de la presse dans la réalité et l'application.

Incedo per ignes, — je marche sur un terrain brûlant, — cette épigraphe de l'auteur semblerait indiquer que son mémoire doit soulever des questions irritantes. Votre commission n'en a pas jugé ainsi, Messieurs; elle est persuadée qu'il n'est pas bon de rejeter dans l'ombre les problèmes dont la solution doit être tôt ou tard réclamée, et qu'un esprit, imbu des salutaires et conciliantes doctrines de l'économie politique, peut toucher à tout sans blesser aucune susceptibilité légitime.

Notre auteur est de ceux qui cherchent à pénétrer dans la réalité, à voir les choses telles qu'elles sont, et qui ne se paient pas de paroles sonores. Il repousse les vues étroites de ceux qui n'ont qu'éloges et amour pour ce qui fut, et mépris pour les idées nouvelles; il suit ce conseil d'un grand esprit : — « Agis dans le présent, conseillé par ton cœur. »

Mais ce présent, il l'observe, il l'étudie, et, s'il y constate des germes heureux qu'aucune vicissitude n'a pu détruire et que l'avenir doit féconder, combien il y voit aussi de tristesses et de périls! Les masses sont-elles à la hauteur des responsabilités qui leur incombent? A cette question de l'écrivain, vous avez, avec lui, répondu : Non. Non, le peuple n'est pas à la hauteur des devoirs qu'il a à remplir; émancipé depuis moins d'un siècle, il porte encore

sur le cou et dans le cœur l'empreinte persistante de son servage, et les fautes d'un passé, dont il fut victime, pèsent terriblement — qui le nierait ? — sur les destinées du présent.

L'heure est donc solennelle, pense notre auteur, il n'y a pas un moment à perdre ; les orages peuvent renaître, qu'ils trouvent un peuple digne, moral, préparé.

« Si l'on ne consulte, dit-il, que les chiffres donnés par la statistique, on trouve, par exemple, que, sur cent jeunes hommes qui tirent au sort, trente ne savent ni lire ni écrire ; mais en réalité le nombre est bien plus considérable : sur la totalité des ouvriers qui se donnent comme sachant lire et écrire, la moitié sait à peine épeler et signer son nom. » N'est-ce pas là un fait déplorable auquel on doit se hâter de remédier promptement. Que l'instruction soit donc répandue à flots. Ce ne sera que le commencement. Cette instruction première donnée, il faudra, autant que possible, diriger le peuple dans ses études, s'occuper de son éducation morale. Et à qui appartiendra ce soin ? — Il appartiendra à ceux à qui plus de bien-être a permis d'acquérir cette éducation convoitée, — à la bourgeoisie. La bourgeoisie, c'est le peuple légitimement arrivé à l'aisance ou à la fortune. A elle de combler, en y jetant les bienfaits de l'éducation, l'intervalle que des préjugés, et des fautes aussi, ont creusé entre riches et pauvres. Notre auteur nous cite ici les moyens qu'elle devra employer pour arriver à ce résultat.

Elle devra avant tout devenir meilleure elle-même et se guérir de son orgueil ; elle devra se mettre en incessante et amicale relation avec ses subordonnés, respecter en leur personne la dignité et la sainteté du travail humain ; elle devra, à leur intention, fonder des bibliothèques, et créer des cours publics vulgarisant les éléments de l'économie

sociale et les principes de la morale ; elle devra les instruire de leurs devoirs, de leurs droits, et même de leurs intérêts, et leur enseigner l'épargne ; elle devra enfin, par la féconde contagion de l'exemple, leur apprendre la pratique de l'honneur.

Ainsi va l'écrivain, Messieurs, traçant le tableau de ce que l'éducation sociale des ouvriers exige. En vain, çà et là, des développements incomplets ou peu à leur place, jettent-ils du désordre dans la composition, et de l'ombre sur la clarté des doctrines ; en vain de trop nombreuses incorrections, — c'est là le défaut capital, — ôtent-elles à l'ensemble le caractère d'œuvre achevée : l'heureux choix du sujet porte l'auteur, entretient dans sa pensée une chaleur sympathique, et votre commission a voulu récompenser cet essai.

Vous l'approuverez, Messieurs : car de cette façon elle applaudit aux efforts de ceux qui se préoccupent dans leurs écrits de la propagation des idées économiques ; elle encourage et remercie les hommes de bonne volonté qui, comprenant les besoins du moment, au lieu de s'endormir dans une inertie dangereuse, appliquent leur étude à la solution des problèmes nécessaires et préparent les éléments d'un libre avenir ; elle rend hommage aux travailleurs paisibles qui, dans la simplicité et la sincérité de leur cœur, croient que la grande et formidable question du moment — est l'instruction et l'éducation des masses.

C'est la grande et formidable question, en effet, Messieurs. Autrefois, lorsqu'un écrivain allait publier un livre, roman ou poème, œuvre de philosophie ou pièce de théâtre, il lui arrivait souvent de chercher parmi les hauts personnages, ducs ou duchesses, marquis ou marquises, une main bienveillante qui consentît à le patronner, et, pour cela, commençait, dans une préface adulatrice, soigneuse-

ment et lentement élaborée, vrai chef-d'œuvre d'obséquiosité savante, par solliciter cette toute puissante protection. Aujourd'hui, il faut le dire à l'honneur de notre temps, si triste par bien des côtés, ces perpétuelles génuflexions devant les hauts personnages, ces baisers menteurs donnés à la main protectrice, honteuses habitudes de flatterie nées d'un régime de priviléges, ne sont plus guère dans nos mœurs. Eh bien! ce n'est pas assez : il faut aller à celui qui souffre, à l'ignorant, au peuple, l'interroger, sonder ses plaies, le soigner, le guérir, et n'attendre rien de lui, et, malgré ses préjugés ou sa colère, avoir en toute occasion le courage de lui dire ce que l'on croit la vérité.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1867.

1re Question. — Étude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Études archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(Bretagne et Poitou.)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Études historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Études complémentaires sur la faune et la flore du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région; ainsi que la flore phanérogamique et un catalogue des cryptogames.

5e Question. — Topographie médicale du département.

6e Question. — Étude sur le morcellement de la propriété rurale.

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage

De morale,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De sciences mathématiques, physiques ou naturelles.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1er août 1867, à M. le Secrétaire général, rue du Calvaire, 7. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, adressés dans cette vue à la Société, lorsqu'ils lui paraîtront dignes de cette faveur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1867.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Nantes, novembre 1866.

Le Président,
Dr Ch. Rouxeau.

Le Secrétaire général,
Ed. Dufour.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1866.

Séance du 6 décembre 1865.

M. Bobierre, président sortant, adresse à l'assemblée et aux membres du bureau l'allocution qui suit :

« Messieurs et chers collègues,

» Je ne serais ni reconnaissant ni sincère, si en installant le nouveau bureau et en quittant la présidence, je ne vous adressais mes vifs remercîments pour la bienveillance que vous m'avez témoignée pendant l'année académique qui se termine aujourd'hui. J'eusse voulu remplir plus dignement ma mission et mieux justifier votre honorable choix, mais j'espère que vous me tiendrez compte de mes efforts ; aussi bien pendant les quelques mois d'hiver auxquels est limitée la période d'action, nous avons dû, mes collègues du bureau et moi, aidés par une commission dévouée, nous consacrer à des détails d'intérieur qui, pour être très humbles, n'en sont pas moins liés à la prospérité de notre

association. Le soin de ces détails nous était commandé, vous le savez, par une récente installation. Plus heureux, nos collègues qui vont prendre place au bureau pourront peut-être travailler au développement d'idées fécondes dont le germe a été jeté naguère dans vos discussions et dont le temps ne nous a pas permis, à notre grand regret, de poursuivre la mise en œuvre.

» J'eusse été heureux de pouvoir concourir à améliorer dans une certaine mesure ces conditions de bien-être matériel, de confort qui, en attirant les membres de la Société Académique, contribueraient de plus en plus à établir entre eux les liens d'une étroite confraternité. L'état de nos finances, une respectable hésitation de votre comité central à engager l'avenir, ont mis à la réalisation de ce désir des obstacles que nos ressources croissantes et l'excellente gestion de notre trésorier aplaniront un jour, j'en ai la ferme espérance.

» Tel est, Messieurs et chers collègues, le bien modeste bilan de cette présidence que je vais remettre à l'élu de vos suffrages : en l'invitant à occuper ce fauteuil dont il est si digne, je lui souhaite de trouver en vous les témoignages si précieux dont j'ai été honoré et dont le souvenir me sera toujours cher. »

M. le docteur Rouxeau, en prenant place au fauteuil, exprime en ces termes son dévouement à la Société Académique :

« Messieurs,

» Quand Rome, au début d'une nouvelle campagne, confiait à l'un de ses enfants et la gloire de ses armes et les destinées de son empire, elle ne lui demandait pas toujours de brillants états de service. Pleine d'une confiance inaltérable dans la valeur de ses armées et dans son éternelle

fortune, le patriotisme et l'ardent désir de bien faire étaient pour elle des titres suffisants. Elle savait si bien d'ailleurs adjoindre au citoyen qu'elle mettait à sa tête un de ces solides et habiles lieutenants dont les conseils étaient une admirable école. Elle voulait que tous apportassent une pierre à ce splendide édifice de sa puissance dont les ruines étonnent encore et déconcertent l'imagination. Tous acceptaient sans trouble et sans défiance. Il semblait que la ville éternelle, en les choisissant, leur mît sur le front un signe devant lequel le succès hésitait rarement.

» Et moi aussi, Messieurs, *si parva licet componere magnis,* j'ai accepté, presque sans frayeur, le lourd mandat dont vos sympathies m'ont revêtu : car si la crainte de n'être pas à sa hauteur n'est pour moi que trop légitime, je ne puis douter un seul instant ni de mes sentiments pour votre Société, ni des forces que je puiserai dans vos encouragements, ni de votre avenir, ni des lieutenants dont vous m'avez entouré.

» Marchons donc tous en phalange serrée vers notre but commun, le travail et l'étude. Voyez quel champ s'ouvre devant vous. Notre génération, surexcitée par le vent de la liberté, s'agite avec inquiétude et cherche des voies inexplorées. La science apporte chaque jour à l'industrie les découvertes les plus fécondes. La littérature et les arts semblent vouloir oublier le terre-à-terre d'un *réalisme* brutal, qui n'est souvent que la laideur poussée jusqu'à l'horrible, pour retourner vers les splendeurs de l'idéal. L'histoire, jetant de côté des méthodes routinières et surannées, des documents orgueilleux et superficiels qui ne lui donnaient que les faits et gestes d'une famille ou d'une caste, dissèque patiemment tout ce qui faisait la vie des générations passées, mœurs, croyances, aspirations, révoltes sourdes ou violentes, larmes ou cris de bonheur.

*

La philosophie constamment en quête des vérités éternelles, l'économie politique à la recherche des meilleures formules du bien-être physique, intellectuel ou moral des populations marchent sans s'arrêter. L'histoire naturelle élargit chaque jour le champ déjà si vaste de ses connaissances. La médecine se transforme avec une si fébrile ardeur, que dans un quart de siècle, ceux de ses ministres qui s'oublient et s'endorment dans la satisfaction des notions acquises, comprendront à peine sa langue et reculeront avec effroi devant l'arsenal de ses découvertes, etc., etc., etc. Quelle carrière, encore un coup, Messieurs, appelle tous les jours de nouveaux et infatigables athlètes ! Chaque année vous fournissez votre contingent. Tâchez de le grossir encore ; vous le pouvez, donc vous le devez, car il sera beaucoup demandé à ceux à qui l'on a beaucoup donné.... Et si tout autre mérite m'est refusé, laissez-moi du moins l'orgueil de famille qui s'enivre si aisément des gloires de son entourage.

» En finissant, Messieurs, permettez-moi d'adresser, en votre nom, des remercîments bien mérités aux membres sortants de votre bureau. »

Note sur l'acier, par M. Paul Poirier, lue par M. E. Dufour, secrétaire général.

M. Ch. Robinot-Bertrand, secrétaire-adjoint, donne lecture d'une notice de M. de Barmont sur le *Château de Scalloway.*

Séance du 3 janvier 1866.

M. Gatineau, avoué à Nantes, adresse à la Société sa démission de membre résidant.

Sur le rapport de M. le docteur Delamarre, M. Arthur Caillard, négociant, est nommé membre résidant.

Admission au titre de membre correspondant, de M. Antonio Taboada, général de brigade mexicain, sur le rapport de M. Viaud-Grand-Marais.

Séance du 7 *février* 1866.

Rapport de M. le docteur Kirchberg, sur la candidature de M. le docteur Chailloux (de Paris), lequel est admis au titre de membre correspondant.

Admission de M. Sibille, avoué, au titre de membre résidant, sur le rapport de M. Gautté.

Préparation industrielle des phosphates assimilables destinés à l'agriculture, par M. Bobierre.

Séance du 7 *mars* 1866.

Admission de M. Bourlon de Rouvre au titre de membre résidant. (Rapporteur, M. le docteur Rouxeau.)

M. Alexandre Blanchard, avocat, est admis au même titre. (M. Manchon, rapporteur.)

Admission au titre de membre correspondant de M. le docteur Ricque, médecin-major, sur le rapport de M. le docteur Padioleau.

Rapport de M. Renoul fils sur la proposition faite par M. le docteur Rouxeau, d'instituer une séance publique extraordinaire dans le cours de l'année académique.

Ce rapport donne lieu à une discussion, après laquelle les résolutions suivantes sont adoptées :

1° Il pourra y avoir dans le cours de l'année académique une ou plusieurs séances publiques extraordinaires consacrées à la lecture d'œuvres de membres de la Société Académique seulement ;

2° Les improvisations sont pour le moment écartées du programme de ces séances ;

3° Les travaux ne pourront être admis à la lecture publique qu'après approbation d'une commission spéciale de quinze membres nommés par le Comité central et qui pourront être pris dans son sein;

4° Le Comité central reste d'ailleurs chargé d'assurer les voies et moyens d'exécution.

Séance du 4 avril 1866.

Admission au titre de membre résidant, de M. A. Dufour, maire de Nantes, sur le rapport de M. Manchon.

M. le docteur Collineau (de Paris), sur le rapport de M. Heurtaux, et M. le docteur Paul Bories (de la Réunion), sur le rapport de M. Viaud-Grand-Marais, sont admis tous deux au titre de membre correspondant.

Séance de mai 1866.

Cette séance n'a pu avoir lieu.

Séance du 6 *juin* 1866.

Admission au titre de membre résidant de M. Ferrer, avocat, et de M. Frédéric Caillard, négociant. (Rapporteur, M. Renoul fils.)

Admission au titre de membre correspondant de M. le docteur Chailloux (de Tourny) (Eure), au titre de membre correspondant. (Rapporteur, M. le docteur Jôüon.)

Note sur l'entomologie appliquée, par M. E. Pradal.

Séance du 4 juillet 1866.

M. P. de Broca, capitaine de port à Nantes, est admis

au titre de membre résidant. (Rapporteur, M. Bourgault-Ducoudray.)

Séance du 1er août 1866.

Modification des statuts de l'œuvre de la bibliothèque populaire qui doit être fondée à Nantes sous le patronage de la Société Académique. — Le projet de statuts, élaboré par une commission spéciale et approuvé par la Société Académique, en sa séance du 5 juillet 1865, ayant dû être soumis à la sanction de l'autorité administrative, et M. le Préfet ayant signalé comme utiles certaines modifications, la Société Académique, sur la proposition de la commission, adopte les modifications suivantes :

Art. 6. — 1° Le bureau et trois membres du comité sur six seront pris parmi les membres de la Société Académique, fondateurs de l'œuvre ; les trois autres membres seront pris parmi les sociétaires ;

2° La liste des membres du comité sera soumise à l'approbation de M. le Préfet ;

3° M. le Maire de Nantes prendra place au bureau toutes les fois qu'il voudra bien honorer les réunions de sa présence.

Art. 12. — 1° Les réunions mensuelles auront lieu le premier lundi de chaque mois, à sept heures du soir au siége de la Société ;

2° L'assemblé générale annuelle aura lieu le troisième dimanche d'octobre, à midi, au siége de l'association.

Art. 14. — Le catalogue des livres sera soumis chaque année à l'approbation de M. le Préfet.

Séance du 5 septembre 1866.

Renvoi à la Société Académique, de la part de M. le

Préfet qui les approuve, des statuts modifiés de l'œuvre de la bibliothèque populaire. La commission est priée par la Société Académique de vouloir bien continuer son œuvre et de provoquer la mise à exécution des statuts qui seront imprimés et distribués par ses soins en même temps qu'une liste de souscription sera ouverte au siége de la Société.

Admission de M. Hérouard, ex-pharmacien à Belle-Ile, au titre de membre correspondant. (Rapporteur, M. Bobierre.)

Lecture par M. Robinot-Bertrand, d'une traduction de l'*Hymne à l'Eternel* (de Cléanthe), par M. le colonel de Rozières.

Notice sur Dreux du Radier, historien du Poitou, par M. Dugast-Matifeux, lequel communique ensuite une spirituelle chanson composée par son aïeul et une épître familière en vers de M. l'abbé Rangeard à un lauréat de l'Académie d'Angers.

Séance du 8 octobre 1866.

Rapport de M. le docteur Petit sur la candidature de M. Dumont de Monteux, lequel est admis au titre de membre correspondant.

Sous ce titre : — *le Message,* — M. Robinot-Bertrand donne lecture d'un fragment de son poème *la Légende rustique.*

M. Dugast-Matifeux lit une *Notice sur le tombeau et l'épitaphe de Ch. Eschallard de La Boullaye,* ami et compagnon d'armes de Henri IV, mort en 1594, et inhumé dans l'église de Treize-Vents, arrondisssement de Fontenay (Vendée). Il présente ensuite une lettre écrite en 1592, par l'ordre de Henri IV, et signée de lui, avec post-scriptum de sa main, et adressée au sieur Du Chaffaud. Enfin il signale dans le

sable employé comme ballast à Montaigu, pour la construction du chemin de fer de la Vendée, et qui est extrait du lit de la Sèvre, au Pallet, la présence d'un grand nombre de débris de poteries romaines mêlés à des armes et monnaies mérovingiennes, fait indiquant qu'il y eut sur ce point gallo-romain une magnifique habitation (*pallatium*) qui a donné son nom à la localité.

Séance du 7 *novembre* 1866.

Rapport sur les travaux de la Section de Médecine pendant l'année 1865-1866, par M. le docteur Kirchberg.

Rapport sur les travaux de la Section des Lettres, par M. Belin.

La *Fronde en Bretagne* (1648-1653), travail de M. Ducrest de Villeneuve, lu par M. Robinot-Bertrand.

Séance publique annuelle du 25 *novembre* 1866.

Cette séance a lieu dans la grande salle du Cercle des Beaux-Arts, mise obligeamment à la disposition de la Société Académique.

A midi et demi, M. le docteur Rouxeau, président, prend place au fauteuil. Il est entouré de M. Bourlon de Rouvre, préfet de la Loire-Inférieure; de M. Ferdinand Favre, sénateur; de M. A. Dufour, maire de Nantes, et des principales autorités civiles et militaires.

M. le docteur Rouxeau prononce un discours ayant pour sujet : l'*Influence de la femme dans la société moderne.*

M. E. Dufour, secrétaire général, lit le rapport sur les travaux de l'année.

M. Ch. Robinot-Bertrand, secrétaire-adjoint, lit le rapport sur le concours.

Les récompenses suivantes sont décernées :

Une médaille d'argent à M. Prosper Huguet, ancien magistrat à Saint-Brieuc, pour un mémoire intitulé : *De l'éducation sociale des classes ouvrières.*

Une mention très honorable à M. Victor de Courmaceul, pour son ouvrage intitulé : la *Loire et le canal maritime.*

Une mention honorable à M. Stéphane de la Nicollière pour la double biographie de Girard de Rays et de Guillemin de Launay.

Dans l'intervalle des discours et à la fin de la séance, des chœurs sont exécutés par l'Orphéon nantais, et divers morceaux sont interprétés par M. et Mme Justin Née et M. Lédérac, artistes du Théâtre, et par M. Battaille, l'éminent chanteur, membre correspondant de la Société Acamique.

Séance d'élection du 26 *novembre* 1866 (1).

Président, M. Goupilleau;
Vice-président, M. E. Dufour;
Secrétaire général, M. Ch. Robinot-Bertrand;
Secrétaire-adjoint, M. Paul Eudel;
Bibliothécaire, M. le docteur Delamarre;
Bibliothécaire-adjoint, M. Grolleau;
Trésorier, M. E. Gautier.

(1) M. Goupilleau ayant donné sa démission de président, et M. Paul Eudel sa démission de secrétaire-adjoint, de nouvelles élections ont nommé M. E. Dufour, président ; M. Manchon, vice-président, et M. Vignard jeune, secrétaire-adjoint.

COMITÉ CENTRAL.

Section d'agriculture, commerce et industrie.

MM. Bobierre, Poirier, Demangeat.

Section de Médecine.

MM. Hélie, Viaud-Grand-Marais, Petit.

Section des lettres, sciences et arts.

MM. l'abbé Fournier, Manchon, Fontaine.

Section des sciences naturelles.

MM. Bourgault-Ducoudray, Thomas, Pradal.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Nantes, Mme ve C. Mellinet, imprimeur de la Société académique.

SECTION DE MÉDECINE

ciété académique

de la Loire-Inférieure.

.eux mois, par cahiers de 50 à 60 pages

, se compose : 1° d'un précis des séances
d'observations météorologiques, topo-
:atique, propres à établir la constitution
partement de la Loire-Inférieure; 3° de
traits d'ouvrages nationaux et étrangers,
:hes des sciences médicales. — Le choix
; articles sont exclusivement l'ouvrage de

ınnée forment un seul volume, et chaque
le des matières.
de 6 fr. par an, et de 7 fr. 50 c. par la

·iptions peuvent être adressées *franco* à
rimeur de ce Recueil, place du Pilori, 5.

JOURNAL DE LA SECTION DE MÉDECINE

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Ce Journal paraît tous les deux mois, par cahiers de 50 à 60 pages in-8°.

Chaque cahier, ou livraison, se compose : 1° d'un précis des séances mensuelles de la Section; 2° d'observations météorologiques, topographiques et de médecine pratique, propres à établir la constitution médicale de Nantes et du département de la Loire-Inférieure; 3° de mémoires, observations et extraits d'ouvrages nationaux et étrangers, publiés sur les différentes branches des sciences médicales. — Le choix des matières et la rédaction des articles sont exclusivement l'ouvrage de la Section de Médecine.

Les six numéros de chaque année forment un seul volume, et chaque volume est terminé par une table des matières.

Le prix de l'abonnement est de 6 fr. par an, et de 7 fr. 50 c. par la poste.

Toutes demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme ve Mellinet, éditeur et imprimeur de ce Recueil, place du Pilori, 5.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;

7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme v^e^ Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales,* place du Pilori, 5.
